



**Master 2 Mention santé publique
Parcours « Enfance, jeunesse : politiques
et accompagnements »**

Promotion : **2018-2019**

Rupture de contrat de jeunes en service civique : le reflet des parcours individuels ?

Enquête sur les ruptures de contrat sous le motif
« commun accord entre les parties » en Bretagne

GAELE COUETTE

Septembre 2019

*Sous la direction de
Eric Le Grand*

Remerciements

En premier lieu, je tiens à remercier l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) de m'avoir acceptée en M2 Enfance Jeunesse : Politiques et Accompagnement. Les différents intervenants et travaux à réaliser le long de l'année ont été une vraie chance pour pouvoir enrichir ce travail et lui donner différents angles de vues. À ce titre je remercie particulièrement Virginie Muniglia, responsable du master, qui a su faire de cette année, une période relativement riche en rencontre et en développement de compétences. Merci à Éric Le Grand, mon tuteur académique, pour son accompagnement, sa disponibilité et sa bonne humeur légendaire.

Ce sujet n'aurait pas vu le jour sans un stage à la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) Bretagne. Ainsi, je remercie Matthieu Cleret pour son accompagnement et sa bienveillance pendant toute la durée de mon stage. Il est aujourd'hui d'un grand soutien pour mon insertion professionnelle. Nos discussions sur le service civique, le monde professionnel et l'actualité m'ont beaucoup apporté et ont contribué à me sentir à l'aise dans ce stage de fin d'étude. Une pensée particulière pour Jean Philippe Croissant et Isabelle Lebrun qui ont également tout deux contribué à l'étude grâce à des échanges ou à travers l'obtention de données quantitatives.

Enfin, je remercie toutes les personnes qui ont accepté de répondre à mes mails, mes appels et celles avec qui j'ai pu échanger de vive voix lors d'entretiens ou d'échanges. À ce titre je remercie donc les anciens volontaires qui ont participé à cette étude, les tuteurs rencontrés, les chercheurs qui m'ont accordé avec beaucoup de bienveillance du temps pour échanger sur ce sujet mais également mes camarades de classe qui, lors des cours de méthodologie, m'ont accompagné dans ma réflexion tout au long de l'année.

Sommaire

INTRODUCTION.....	6
1 ORIGINE DU SUJET DE RECHERCHE	6
1. Du Service militaire au service civique : la construction d'une politique publique de jeunesse	7
2. Le service civique en 2019 – Qu'est-ce que c'est ?	9
2 DEFINITION DU SUJET DE RECHERCHE	11
1. Etat des lieux des travaux réalisés sur le service civique.....	11
2. Précision des termes	12
3. Question de départ et hypothèses	18
CHAPITRE 1 – DELIMITATION DU SUJET.....	20
1 Une enquête peut en cacher une autre	20
1. Une mission de stage sur les effets du service civique	20
2. Attiré par un public absent de l'enquête : ceux qui ont rompu leur contrat.....	26
3. 22% de contrats rompus en 2017	27
2 METHODE D'ENQUETE	31
1. Des données qualitatives et quantitatives à récolter.....	31
2. Une posture d'ancienne volontaire à gérer.....	33
CHAPITRE 2 : RUPTURE « COMMUN ACCORD ENTRE LES PARTIES » : UN PROCESSUS DE DESENGAGEMENT QUI QUESTIONNE	36
1 « L'accord » comme premier motif de rupture.....	36
1. Un intitulé qui interroge	37
2. Substitution à un autre motif : une stratégie de la part des organismes	38
2 DE L'ENGAGEMENT A LA DEMISSION : UN PROCESSUS DE RUPTURE.....	42
1. Les facteurs d'un désengagement	43
2. Le rôle déterminant du tuteur et de l'accompagnement proposé	50
3. Un appel à l'aide avant la rupture	53

CHAPITRE 3 – UNE APPROPRIATION DIFFERENCIEE DU DISPOSITIF CHEZ LES « DECROCHEURS » ET LES « BONS ELEVES » DU SERVICE CIVIQUE.....	58
1 S’occuper oui, mais pas n’importe comment : analyse des motivations a l’entrée du service civique.....	58
1. L’enjeu commun de ne pas « rester sans rien faire »	59
2. L’inscription du service civique dans le parcours du jeune : de l’urgence au projet	62
2 VOLONTAIRES ET ORGANISMES D’ACCUEIL : LES EFFETS DIFFERENCIES DE CETTE EXPERIENCE	65
1. L’incertitude de l’après service civique : un projet d’avenir à court terme pour les « décrocheurs ».....	65
2. L’expérience sociale au détriment de l’expérience professionnelle : les effets de la rupture chez les « décrocheurs »	67
3. Des tuteurs plus vigilants aux profils des futurs volontaires : le début d’un désengagement	70
CONCLUSION	75
BIBLIOGRAPHIE.....	81
LISTE DES ANNEXES.....	83
ANNEXE 1 - SCHEMA DES ACTEURS DU SERVICE CIVIQUE	84
ANNEXE 2 – GUIDE D’ENTRETIEN.....	86
ANNEXE 3 - PROFIL DES ENQUETES	88
ANNEXE 4 - PROFIL DES TUTEURS	90

Liste des sigles utilisés

SC Service Civique

ASC Agence du Service Civique

DRJSCS Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale

DDJSCS Direction Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale

INJEP Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

SVE Service Volontaire Européen (maintenant défini comme appartenant au Corps Européen de Solidarité)

JAMO Jeunes Avec Moins d'Opportunité

CDD Contrat à Durée Déterminée

CDI Contrat à Durée Indéterminée

CV Curriculum Vitae

INTRODUCTION

1 ORIGINE DU SUJET DE RECHERCHE

Après avoir obtenu mes licences en sociologie et sciences de l'éducation en 2016, j'ai décidé de prendre une année pour m'éloigner des cours magistraux qui avaient rythmé ces trois années. Ainsi, j'ai découvert lors d'un voyage, l'existence d'un dispositif jeunesse s'intitulant « service civique ». Quelques semaines plus tard, j'avais le statut de « volontaire » et j'effectuais un service civique pour une durée de 8 mois. Le choix de ce sujet n'est donc pas anodin. Ce sont mes expériences précédentes en tant qu'animatrice avec des adolescents puis en tant que volontaire en service civique et lauréate de l'institut de l'engagement qui m'ont amené à travailler sur ce sujet aujourd'hui. L'accompagnement des jeunes dans leurs projets, la recherche d'autonomie et les bifurcations présentes dans les parcours de vie sont des éléments qui m'interpellent et que je retrouve dans chacune de mes expériences professionnelles et associatives. Un stage de fin d'étude centré sur l'impact du service civique en termes de prises d'initiatives et de développement de compétences m'a permis de découvrir d'autres facettes du service civique, celles de l'accompagnement et de l'appropriation du dispositif par les jeunes. C'est à travers cette étude que j'ai pu à un moment donné, m'intéresser aux ruptures de contrat de service civique. Le choix de ce sujet découle d'un long cheminement qui sera détaillé et qu'il est nécessaire de prendre en compte pour comprendre l'angle de recherche choisi.

Le service civique étant un dispositif public, il convient de préciser quelque peu le contexte de sa création. Certaines politiques publiques de jeunesse peuvent se concentrer sur un public spécifique comme celles liées à la protection de l'enfance par exemple. Dans le cas du service civique, le dispositif concerne toute une tranche d'âge (18-25 ans) et se veut universel. Historiquement, ce dispositif français est souvent assimilé au service militaire qui concernait toute une tranche d'âge du sexe masculin pendant de nombreuses années et qui est encore présent dans l'esprit des français. Cette confusion entre les deux dispositifs est aussi accentuée par le mot « service » que l'on retrouve dans « service militaire » et « service civique ». Autre mot, également assimilé aux deux « services », celui de l'engagement, même si son sens a

évolué entre temps. Afin de mieux comprendre les enjeux et les objectifs du service civique tel qu'il existe aujourd'hui (depuis 2010), intéressons-nous au contexte de sa création et à son évolution. Pour ceci, les recherches de Patricia Loncle¹, de Florence Ihaddadene² et de Valérie Becquet³ m'ont permis d'en avoir une approche spécifique et compréhensive adaptée à l'angle sociologique pris dans cette étude.

1. Du Service militaire au service civique : la construction d'une politique publique de jeunesse

En France, les premiers volontariats remontent aux « services civils » créés dans le cadre du service militaire. Ce dispositif, bien ancré dans la tradition française a été instauré en 1798 (puis abolie et rétablie au XIX^e siècle). Une fois celui-ci suspendu en 1997 par Jacques Chirac⁴, on voit apparaître le « volontariat civil ». Ce nouveau dispositif concerne des périodes plus courtes que le service militaire et intègre à la différence de ce dernier, les femmes. Les formateurs changent puisque l'on passe d'un encadrement militaire à un encadrement associatif. Florence Ihaddadene analyse ce changement comme étant une évolution de la notion de citoyenneté passant ainsi de l'idée de « servir la patrie » à celle de « s'engager pour la société ».⁵

¹ Loncle Patricia. « Politiques de jeunesse : de quoi parle-t-on ? », Valérie Becquet éd., *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*. Champ social, 2012, pp. 15-31.

² Ihaddadene, Florence, « Du volontariat au "service civique", l'exemple français », Cahiers de la plateforme francophone du volontariat, Bruxelles, 2015

³ Becquet Valérie,, MONTOYA Nathalie, « L'inscription du service civil dans les politiques territoriales » In BECQUET V. (eds), *L'expérience du service civil volontaire à Unis-Cité : quels enseignements pour le service civique ?* INJEP Paris, 2011, 72-76.

⁴ Politique publique de plus en plus controversée, il décida de professionnaliser les armées et de remplacer le service militaire par une autre forme d'engagement au service de la société civile.

⁵ Ihaddadene Florence. « De l'instruction militaire à l'éducation populaire, que reste-t-il de l'objection de conscience dans le service civique ? », *Mouvements*, vol. 81, no. 1, 2015, pp. 107-115.

En 2000, un cadre est instauré et de nouvelles formes de volontariat apparaissent : le VCCSS (Volontariat Civil de Cohésion Sociale et de Solidarité), le VIE (Volontariat International en Entreprise), le VIA (Volontariat International en Administration) ainsi que le SVE (Service Volontaire Européen) désormais appelé Corps Européen de Solidarité. (CES). Ces dispositifs sont souvent à la charge des structures d'accueil et ne connaissent pas un franc succès avant 2010. Cette année-là, suite au lobbying de l'association Unis Cité (spécialisée dans le service civil volontaire à cette période) et à une volonté politique forte, le dispositif « service civique » est créé. Celui-ci est quasiment entièrement financé par des fonds publics (à la différence de ses prédécesseurs) puisqu'il est géré par l'État à travers l'Agence du Service Civique (ASC).

L'histoire du service civique est à prendre en compte et explique en partie les débats réguliers sur l'assimilation du service civique à un emploi déguisé (dû en partie au chômage qui touche particulièrement les jeunes et aux difficultés économiques des associations) ou encore au caractère obligatoire que pourrait avoir le dispositif. Sur ce sujet, Martin Hirsch, qui a porté le projet au gouvernement en tant que haut-commissaire à la jeunesse en 2010, a pris position et se refuse lors de sa création, à rendre le service civique obligatoire pour toute une tranche d'âge.

« Il [Martin Hirsch] défend avec vigueur sa forme volontaire pour trois raisons : il serait trop cher de le rendre obligatoire, ce qui entraînerait un abandon par les politiques publiques ; devoir trouver des missions pour une génération complète entraînerait forcément une baisse de qualité de celles-ci et enfin, l'obligation risquerait de laisser penser aux jeunes qu'on les incite à un sous-emploi plutôt qu'à un vrai parcours personnel »⁶.

Cependant, dix ans après, ce débat est toujours d'actualité avec l'apparition du service national universel. Ce dernier ne vient pas pour l'instant remplacer le service civique mais se trouve à être assimilé à un intermédiaire entre le service militaire et le service civique. La phase

⁶ Ihaddadene Florence, *La marchandisation de l'engagement des jeunes : les « dérives » du service civique à la Ligue de l'enseignement*, thèse de sociologie soutenu le 14 Mars 2018 à l'université de Paris 10 p78

d'expérimentation prévue en 2019 et les orientations politiques des prochaines années permettront d'en savoir un peu plus sur l'objectif et l'avenir de ce nouveau dispositif.

À travers cette mise en perspective et la rapide présentation de son contexte de création, nous pouvons retenir que le service civique connaît aujourd'hui un franc succès et que celui-ci est notamment dû à un croisement de politiques publiques (emploi de la jeunesse, discriminations, insertion sociale). Maintenant que le contexte de création a été développé, il est désormais temps de s'intéresser au dispositif en lui-même. Qu'est-ce que le service civique ? Et comment celui-ci s'organise-t-il ?

2. Le service civique en 2019 – Qu'est-ce que c'est ?

Le service civique est un dispositif public qui s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap). Il s'agit d'un engagement volontaire au service de l'intérêt général allant de six à douze mois. Il peut s'effectuer dans une association ou auprès d'une collectivité locale, d'un service de l'État qui a obtenu un agrément rendant possible l'accueil de volontaire. L'entrée dans ce dispositif ne nécessite pas, a priori, de diplôme spécifique. Les volontaires perçoivent, une indemnité de 472,97 € par mois prise en charge par l'État et une prestation complémentaire de 107,58 € (pour leur subsistance, équipement, hébergement et transport) versée par l'organisme d'accueil⁷.

Depuis sa création en 2010, un peu plus de 300 000 jeunes ont réalisé un service civique⁸. Ce dispositif s'est développé à travers une stratégie d'expansion avec pour objectif que chaque jeune qui souhaite réaliser une mission de service civique puisse être en mesure de le faire. Ainsi, le service civique tel que nous le connaissons aujourd'hui (et depuis 2010) a vu son nombre de volontaires considérablement augmenter. Un pic de développement apparaît à la suite des attentats de 2015 où des orientations quantitatives ont été mises en place. C'est à partir

⁷ Informations présentes dans le livret du volontaire et sur le site de l'agence du service civique. Le montant de cette indemnité est le même depuis la création du dispositif en 2010

⁸ Bilan territorial de 2018 réalisé par l'agence du service civique

de ce moment que les services de l'État et les collectivités territoriales ont développé l'accueil de volontaire en service civique. Les chiffres de l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) permettent de constater cette évolution croissante puisque l'on passe de 41 791 en 2013-2014 à 101 085 volontaires en 2015-2016⁹. C'est un élan pour le dispositif qui s'impose et double son nombre de bénéficiaires en un temps record grâce à la volonté politique et la médiatisation du dispositif. Quelques structures rassemblent à elles seules une grande partie des volontaires. Selon le rapport pour le Conseil économique, social et environnemental de mai 2017, sept structures accueillent plus de 500 volontaires : le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; la Ligue de l'enseignement (2716 volontaires) ; Unis-Cité (2303) ; l'Union nationale des Missions locales (1622) ; Pôle emploi ; le ministère de l'Intérieur et enfin, l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) avec 628 volontaires accueillis¹⁰.

Pour s'occuper de la mise en œuvre du service civique, un Groupe d'Intérêt Public a été créé, il s'agit de l'Agence du Service Civique (ASC). Ce dispositif national de jeunesse met en relation plusieurs acteurs essentiels : l'ASC, les régions, les départements, les structures qui accueillent les volontaires et les volontaires eux-mêmes. Concernant cette organisation interne, un schéma qui figure dans les annexes (annexe 1 p 84) tente d'identifier les différents acteurs centraux de ce dispositif pour ensuite comprendre les rouages et liens qu'ils ont entre eux. Il est cependant nécessaire de rappeler que ce travail a été réalisé au cours d'une immersion à la DRJSCS Bretagne et qu'ainsi, quelques particularités peuvent apparaître et être spécifiques au territoire.

⁹ Ploux-Chillès Adelaïde, Camus Martine, « Le service civique au défi de son expansion », *INJEP*, Analyses et synthèses, n°7, novembre 2017

¹⁰ Blanchet Julien, Serres Jean- François, *Service civique : quel bilan, quelles perspectives ?* Rapport pour le Conseil économique, social et environnemental (CESE), mai 2017.

Le succès du dispositif s'explique par l'engagement financier important de l'État, à contrario des dispositifs précédents. Plusieurs organismes s'en sont saisis et aujourd'hui le service civique est de plus en plus connu (couverture médiatique, politique publique, hausse des organismes agréés, nombre de volontaires en perpétuelle hausse). Plusieurs études ont déjà été réalisées autour de ce dispositif et il est nécessaire d'en prendre connaissance. Ces lectures ont par ailleurs permis de définir un cadre théorique, une orientation à cette recherche.

2 DEFINITION DU SUJET DE RECHERCHE

1. Etat des lieux des travaux réalisés sur le service civique

Une exploration préalable des recherches effectuées sur ce sujet est nécessaire. Trois chercheurs ont guidé le début de cette enquête. Il s'agit de Valérie Becquet, Céline Leroux et Florence Ihaddadene. À ces trois auteurs s'ajoutent bien évidemment les enquêtes réalisées par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) qui m'ont permis de mettre un premier pas dans ce sujet et d'obtenir des données concrètes sur le dispositif et son évolution.

Valérie Becquet a dès le début du service civique, eu ce dispositif comme point de réflexion. Elle a notamment publié *L'expérience du service civil volontaire à Unis-Cité : quels enseignements pour le service civique ?* qui fut un des premiers ouvrages scientifiques sur le service civique. Ses recherches amènent à s'interroger sur la place que peut avoir le service civique dans le parcours des jeunes. Ce point sera particulièrement abordé dans cette étude. En plus de ses travaux sur le service civique, Valérie Becquet a réalisé de nombreuses recherches autour de l'engagement, de la notion de citoyenneté et des politiques jeunesse.

Céline Leroux a également travaillé sur la notion de volontariat, en particulier sur le dispositif SVE (maintenant nommé Corps Européen de Solidarité). Le résultat d'une recherche menée avec Clotilde Talleu (en lien avec l'INJEP) intitulé Le service civique dans les associations, mise en œuvre et impact dans le département de l'Aisne m'a permis d'avoir une approche

compréhensive du service civique ; notamment par rapport au contexte et à l'appropriation du dispositif en fonction du territoire et des caractéristiques des jeunes qui y sont présents. Ses recherches mettent particulièrement l'accent sur l'importance de l'accompagnement et le lien qui peut être établi entre service civique et parcours professionnels.

Florence Ihaddadene a également apporté sur le sujet en axant ses recherches sur l'objectif même du volontariat, l'associant à la fois à l'emploi et à un enjeu politique fort.

De nombreux auteurs viennent compléter cette liste comme Patricia Loncle et ses travaux sur l'engagement des jeunes et la construction des politiques publiques de jeunesse, mais aussi Bertrand Dubreuil et sa recherche sur le service civique en banlieue, ou encore Gérard Houdeville et Charles Suaud qui ont réalisé une étude ciblée sur les volontaires en situation de décrochage scolaire. Leur livre, sorti en mars 2019 s'intitule *Des décrocheurs scolaires en service civique : des passagers clandestins ?* Ces travaux ciblent le dispositif et viennent guider le début de l'étude. En fonction de l'avancée de la recherche, d'autres travaux sur l'insertion professionnelle, les dispositions sociales et la vulnérabilité des jeunes vont venir enrichir l'analyse.

Nous en savons maintenant un peu plus sur le service civique. Un point de contexte et de présentation du dispositif a été effectué ainsi que la présentation de quelques travaux réalisés sur le sujet. Afin de cibler les points qui vont nous intéresser dans ce dispositif, la précision de quelques termes qui seront abordés tout au long de ce document est nécessaire.

2. Précision des termes

La définition des termes va nous permettre ici de délimiter, parmi de multiples possibilités, l'objet de recherche et les angles de vue qui vont nous intéresser. Seront ainsi précisés les termes d'engagement, de volontariat et de citoyenneté, puis ceux d'autonomie, d'indépendance, de construction identitaire et de rupture. Ces précisions ne sont pas exhaustives mais permettent de définir des notions clés souvent assimilées à ce sujet.

- **Engagement et Volontariat**

« L'engagement signifie une certaine prise de position face à ces possibilités explorées, un positionnement personnel relevant du processus d'individuation et conduisant à la formulation de choix » Lyda Lannegrand-Willems¹¹.

L'engagement dans le sens commun, renvoi à différents actes qui rythme la vie des individus. Par exemple, nous pouvons parler d'engagement dans un couple ou lors d'un mariage. Nous l'avons évoqué un peu plus haut, il y a celui lié au service militaire, l'engagement pour la patrie, la nation. Puis, l'engagement renvoyé au milieu associatif, l'engagement citoyen pour des causes diverses à travers un engagement associatif, volontaire, bénévole et qui se traduit généralement à un don de son temps pour une cause particulière et choisie. En ce qui concerne le service civique, le terme « engagement » est omniprésent dans les textes qui présentent le dispositif. Il est renvoyé au fait de consacrer plusieurs mois de sa vie à des missions d'utilité publique et plus généralement à autrui, à la société. Cette notion d'engagement est souvent accompagnée de celle de citoyenneté, un engagement citoyen.

Depuis plusieurs années, les dispositifs renvoyant à des formes de volontariat se multiplient : volontariat international, volontariat en entreprise ou plus connu encore, le volontariat européen. Selon France Bénévolat¹², le volontariat se situe entre le bénévolat et le salariat et peut contenir des obligations liées à ce statut : indemnité, couverture sociale, formations, durée de relation. Chaque dispositif contient ses propres règlements même si le volontariat se situe entre le droit public et le droit privé. Il s'agit donc d'un terme qui au fil des années, devient un statut à part entière. Pourtant, le volontariat a du mal à trouver sa place, souvent qualifié d'emploi déguisé ou de bénévolat. Les termes « engagement » et « contrat » viennent semer le trouble dans l'identification d'un nouveau statut encore méconnu du grand public. Le service civique n'en fait pas exception puisque de nombreux points restent encore flous à son sujet notamment le fait de l'effectuer sous forme de stage rémunéré par exemple. L'assimilation du volontariat à l'emploi salarié est également due au contexte du chômage qui touche

¹¹ Lannegrand-Willems Lyda, « La question de la construction identitaire à l'adolescence à deux paliers de l'orientation : la troisième et la terminale », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 37/4 | 2008, 527-544.

¹² Document réalisé par l'organisme qui tente de présenter les particularités du statut de volontaire.

particulièrement les jeunes. Pour pallier ce rapprochement souvent fait, le gouvernement a voulu, dès sa création, en préciser les différences dans le statut du service civique.

« À la différence de l'emploi salarié, le contrat de service civique « organise une collaboration exclusive de tout lien de subordination entre l'un des organismes ou l'une des personnes morales agréées (...) et la personne volontaire » (article L. 120-8). Les structures d'accueil sont également invitées à ne pas sélectionner les volontaires sur compétences et à ne pas les soumettre à une obligation de résultats, afin d'éviter le risque de substitution à l'emploi salarié. Les volontaires réalisent des tâches variées, mais leur mission est supposée ne pas être nécessaire au fonctionnement de l'association. Autrement dit, elles apportent un « plus », mais ne doivent pas remplacer un emploi salarié »¹³

Le terme « volontaire » sera régulièrement utilisé dans ce document pour qualifier les jeunes qui réalisent ou ont réalisé un service civique.

- **Citoyenneté**

Dans l'ouvrage intitulé Politiques de jeunesse : Le grand malentendu, Valérie Becquet introduit la citoyenneté comme étant « une tension entre la pratique et les normes ». La citoyenneté est perçue positivement lorsqu'elle renvoie à une action altruiste, engagée, forte de sens. Ce terme est difficile à saisir car très utilisé dans le sens commun et renvoi aux comportements des citoyens. Plusieurs travaux ont pourtant tenté de définir ce concept. Valérie Becquet distingue quant à elle plusieurs formes de citoyenneté : la citoyenneté juridique, la citoyenneté politique, la citoyenneté civile et l'éducation à la citoyenneté¹⁴. Chacune renvoie à des acteurs et des dispositifs différents. Dans cette étude nous nous intéresserons à la citoyenneté civile, à

¹³ Houdeville Gérald, Suand Charles, Des décrocheurs scolaires en service civique : des passagers clandestins ? 2019, p59

Cet extrait renvoie au statut de service civique, créé par la LOI n° 2010-241 du 10 mars 2010 et inscrit au Code du service national.

¹⁴ Becquet Valérie, Loncle Patricia, et Van de Velde Cécile. *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*. Champ social, 2012

l'éducation à la citoyenneté qui renvoient au soutien à l'initiative individuelle et collective et au développement de compétences et de savoir – faire. Ces derniers peuvent mener à plusieurs dispositifs publics connus tel que les conseils des jeunes ou encore le service civique. Ces formes d'engagement dont certains jeunes en font l'expérience, permettent à travers la construction de projet, de formations citoyennes et de diffusion d'informations, de développer des compétences mobilisables dans la suite de leurs parcours.

« L'acquisition de compétences sociales et politiques, voire leur reconnaissance dans le cadre de procédures de validation, ne repose pas cette fois ci sur un processus d'inculcation mais privilégie une socialisation par l'expérience. [...] Il s'agit d'un mélange entre la connaissance du fonctionnement des institutions et l'apprentissage des normes citoyennes. Comme l'indique le Livre vert, il s'agit de former des « citoyens capables ». Un tel objectif éducatif se rencontre dans des dispositifs aux formats très différents : les conseils d'enfants et de jeunes, les dispositifs de soutien aux initiatives individuelles et collectives ou encore le service civique (Becquet, 2011). Il importe de souligner au sujet de l'éducation à la citoyenneté qu'elle n'est plus une préparation à une citoyenneté en devenir mais qu'elle est censée faire acquérir des compétences immédiatement mobilisables. »¹⁵

Valérie Becquet fait le lien entre éducation à la citoyenneté et acquisition de compétences. Nous verrons qu'au cours des entretiens les volontaires assimilent le service civique à un lieu propice au développement de compétences utiles dans le milieu professionnel. Autre point qui caractérise le public cible du service civique, la recherche d'autonomie.

- **Autonomie et construction identitaire**

KANT défini l'autonomie comme « *la capacité d'un individu à se donner lui-même sa propre loi* » Michaël Foessel ¹⁶.

¹⁵ Becquet, Valérie, Patricia Loncle, et Cécile Van de Velde. *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*. Champ social, 2012

¹⁶ Foessel Michaël. « Kant ou les vertus de l'autonomie », *Études*, vol. tome 414, no. 3, 2011, pp. 341-351.

L'autonomie et l'indépendance, sont deux termes qui caractérisent socialement la jeunesse. L'indépendance peut renvoyer aux ressources suffisantes pour gérer sa vie sans le soutien financier et matériel des parents. Concernant l'autonomie, il est à noter que les étapes de l'individualisation ne peuvent être vues comme homogènes tant les parcours personnels peuvent être différents d'un individu à l'autre. Des paramètres sociaux, familiaux, individuels peuvent accélérer ou ralentir le processus d'indépendance ou d'autonomie. L'idée de ce processus est défendue par beaucoup de chercheurs dont François Dubet¹⁷, qui parle « d'expérimentation » plus que de transition, lié aux choix personnels des jeunes.

L'autonomie est définie comme la liberté de l'individu dans ses relations aux autres, et la capacité à se gouverner soi-même dans son environnement social. On peut d'ailleurs ici l'assimiler à la notion d'*empowerment* ou de pouvoir d'agir. Cette notion d'autonomie, fortement corrélée à l'idée de construction identitaire est omniprésente dans les projets éducatifs et discours des professionnels. Elle est régulièrement renvoyée à la capacité d'être acteur de ses apprentissages.

- **Projet d'avenir**

Notre quotidien est plongé dans une logique de projet. Cette notion renvoi à la préparation d'un avenir à court, moyen ou long terme. Quels sont tes projets ? Cette question renvoie à une réflexion préalable sur ses futurs choix et orientations. Dans le cadre du service civique, le terme abordé est celui de « projet d'avenir ». Il renvoie au projet du volontaire une fois son service civique terminé. D'après le livret du tuteur réalisé par l'agence du service civique, c'est un point central de l'accompagnement. Le service civique serait un temps où le volontaire s'engage pour la société mais aussi l'occasion pour lui de préparer ou enrichir un projet d'avenir, souvent qualifié par les volontaires et tuteurs de « projet professionnel ».

¹⁷ Oppenheim Claire, « François Dubet, *Trois jeunesses. La révolte, la galère, l'émeute* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2018, mis en ligne le 29 août 2018, consulté le 1er Juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/25989>

- **Ruptures et Bifurcations**

« Rupture » renvoie dans le sens commun au fait de casser, de rompre, à un arrêt brusque. Dans cet écrit, le terme « rupture » désigne la fin anticipée d'un contrat de service civique. En sociologie, le terme rupture renvoie également à une rupture sociale et est souvent intégré au parcours de vie de l'individu. Les travaux de Virginie Muniglia¹⁸ sur les ruptures dans les parcours d'accompagnement, mettent en évidence les causes mais aussi les effets que peuvent avoir une ou plusieurs ruptures dans un parcours de vie. Celles-ci sont souvent renvoyées à une perte de repère ou dans certaines situations, à un échec. La rupture d'un cadre établi peut avoir des conséquences diverses en fonction du profil de l'individu.

Michel Grossetti, en plaçant les ruptures dans un ensemble et notamment dans les parcours de vie, va utiliser le terme de « bifurcations ». Selon lui, ces « bifurcations » qui apportent des changements, ne sont pas vécues de la même manière par tout le monde. Le capital économique, culturel et social serait notamment des facteurs à prendre en compte pour comprendre le déroulement et le vécu de ces bifurcations.

« On peut très bien admettre que tout peut changer tout le temps, mais à des coûts plus ou moins élevés. Changer de profession, par exemple, est toujours possible, mais c'est plus facile à certains moments (entrée dans la vie active, par exemple), et cela peut même devenir une nécessité à d'autres moments (les situations de chômage). Pour celui ou celle qui dispose de ressources importantes (financières, culturelles, sociales), le changement est plus facile (mais parfois plus risqué) que pour ceux dont les ressources sont limitées »¹⁹.

¹⁸ Muniglia Virginie. « Comprendre les ruptures dans les parcours d'accompagnement : l'exemple des jeunes faisant l'expérience de la « dépendance contrainte » », *Informations sociales*, vol. 195, no. 4, 2016, pp. 105-113.

¹⁹ Grossetti Michel, « L'imprévisibilité dans les parcours sociaux », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 120, no. 1, 2006, pp. 5-28.

Cet écrit propose de porter la réflexion sur les ruptures de contrats et a pour objectif d'apporter des pistes de réflexion sur les facteurs qui provoquent ces bifurcations dans le parcours de vie des jeunes²⁰ et les effets de celles-ci lorsqu'il s'agit du service civique.

3. Question de départ et hypothèses

Le champ lexical officiellement employé à propos du service civique contribue à présenter ce dispositif de manière homogène. Sur le site de l'ASC, on peut d'ailleurs y trouver le slogan du service civique : « Une mission pour chacun au service de tous ». En ciblant toute une tranche d'âge, on en oublierait presque toute la difficulté que les chercheurs ont à définir le terme de jeunesse et à argumenter le choix d'une catégorie d'âge lors d'une étude sur la jeunesse tellement ce public est divers. Ne peut-on pas imaginer que les volontaires ont des usages différenciés du service civique ? Que ces jeunes s'approprient au fil du temps le dispositif et que l'inscription du service civique dans un parcours de vie n'est pas anodin ? C'est ce que nous allons tenter de comprendre en se focalisant sur l'expérience de volontaires qui ont décidé au cours de leur engagement, de rompre leur contrat de service civique. Quels facteurs peuvent amener à une rupture de contrat ? Comment le service civique s'inscrit dans le parcours de vie des jeunes et quel sens prend cette expérience lorsqu'elle est rompue ?

Pour étayer cette réflexion, une enquête qualitative auprès d'anciens volontaires ayant rompu leur contrat sous le motif « commun accord entre les parties » a été réalisé (parmi 9 motifs définis par l'ASC). Préalablement à cette enquête, quelques hypothèses ont été formulées.

- La rupture illustre des attentes différenciées du service civique en lien avec le parcours de vie du volontaire.

²⁰ A ce sujet, Valérie Becquet et Claire Bidart ont réalisé un document qui souligne l'importance de voir la jeunesse comme un processus. Celui-ci est notamment guidé par des normes sociales. Sébastien Paul, « Valérie Becquet, Claire Bidart (dir.), « Normes sociales et bifurcations dans les parcours de vie des jeunes » », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2013, mis en ligne le 26 novembre 2013, consulté le 2 Juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/12794>

- La rupture « commun accord entre les parties » renvoie à un processus et amène les volontaires ou les tuteurs à envisager la fin anticipée du contrat d'engagement. (lié à l'accompagnement, au contexte du service civique, à la construction d'un projet d'avenir)
- Les effets de cette rupture peuvent être différents d'un jeune à l'autre en fonction de l'avancé de son projet d'avenir et de ses dispositions sociales.

Ce sont sur ces hypothèses que s'appuie la construction de l'argumentaire. La lecture de cette réflexion se fera en trois chapitres.

Le chapitre 1 présentera le contexte de l'étude, l'arrivée à ce sujet et la méthode utilisée pour la récolte des données. Cette première partie sera l'occasion d'aborder le cheminement qui a déterminé le sujet de recherche sur les ruptures de contrat. Une présentation du taux de rupture et des différents motifs qui peuvent conduire à cette décision nous conduira à se focaliser sur un motif fréquemment utilisé, celui du « commun accord entre les deux parties ». La méthodologie de l'enquête sera étayée et un retour réflexif sur ma posture d'enquêtrice / ancienne volontaire sera également présentée.

Dans le chapitre 2, nous nous consacrerons aux ruptures de contrat sous le motif « commun accord entre les parties ». Après avoir analysé la rupture comme étant un processus de désengagement, nous présenterons les facteurs qui peuvent conduire au « décrochage ». Des acteurs liés au processus de désengagement seront également identifiés.

Dans le chapitre 3, nous observerons et analyserons l'inscription du service civique dans le parcours de vie des jeunes. Nous définirons des éléments incontournables au service civique, qui dans le cas où ils ne sont pas présents en font des facteurs de rupture. Seront ainsi évoqués les différents canaux d'entrée dans le service civique et les effets différenciés que peut avoir cette expérience en termes d'enjeu professionnel et d'accompagnement. Ce sera également l'occasion de s'intéresser aux effets de la rupture pour le tuteur.

CHAPITRE 1

DELIMITATION DU SUJET

Comprendre le cheminement de l'enquête fait partie de l'étude en tant que telle. Comment le sujet de la rupture est apparu ? Il s'agit d'un processus qu'il convient d'expliquer et de comprendre pour mieux s'emparer de cette enquête et en saisir les aspects, les orientations et l'angle d'analyse qui ont été choisis. Ainsi, cette partie consistera à aborder de manière chronologique, le cheminement qui m'a amené à passer d'une enquête qualitative à une autre ou du moins comment l'enquête réalisée au cours de mon stage m'a amené à explorer un nouveau sujet. C'est le moment de présenter le contexte de mon stage, les données auxquelles j'ai pu avoir accès et la réflexion qui m'a amené aux ruptures de contrat. Pour plus de clarté, une présentation des différents motifs de rupture sera faite ainsi qu'une brève analyse de ces derniers. Le deuxième point de cette partie sera centré sur la méthodologie utilisée pour réaliser l'enquête. Après avoir détaillé les outils utilisés pour la récolte des données, ce sera ma double casquette d'enquêtrice / ancienne volontaire qu'il conviendra de préciser.

1 UNE ENQUETE PEUT EN CACHER UNE AUTRE

1. Une mission de stage sur les effets du service civique

Un stage de six mois réalisé à la DRJSCS Bretagne fut l'occasion d'une réelle immersion dans le dispositif « service civique ». L'objectif de ce stage était de réaliser une enquête qualitative auprès d'anciens volontaires qui ont effectué leur service civique en Bretagne. Plusieurs écrits ont montré les impacts, ou du moins les effets que peut apporter le service

civique en termes de développement de compétences et de prise d'initiative²¹. La DRJSCS Bretagne souhaitait dans ce cadre, effectuer une enquête sur son territoire et ainsi avoir des exemples concrets de savoir-faire, prise d'initiative, anecdotes venant directement des anciens volontaires. Pour réaliser cette enquête qualitative, j'ai eu accès à plusieurs éléments sur le sujet. Il existe une base de données répertoriant tous les jeunes qui sont passés par le dispositif et qui ont effectué leur service civique en Bretagne²². Cette base de données (lisible sous la forme d'un grand tableau) permet de regrouper des informations sur le profil des volontaires au moment de leur entrée dans le service civique (niveau de diplôme, statut avant le service civique, lieu de résidence, âge, sexe) et sur la structure qui les a accueillis (nom de l'organisme, thématique de la mission, parfois les coordonnées du tuteur). On y trouve également les coordonnées des volontaires (l'adresse mail et le numéro de téléphone). Ainsi, grâce à cette base de données, j'ai pu dans un premier temps, rencontrer une vingtaine d'anciens volontaires pour réaliser des entretiens individuels. L'échantillon s'est constitué de manière à représenter des expériences dans diverses structures (associations de différentes thématiques, fédérations, collectivités territoriales, services de l'Etat) et des profils de volontaires variés (sexe, âge, niveau de formation, lieu de résidence).

- **La Bretagne comme terrain d'enquête**

Le terrain de l'étude se limite à celui de la Bretagne. La DRJSCS Bretagne me donne accès à des données spécifiques sur le territoire. Depuis 2010, il y a eu 12 172 volontaires sur le territoire breton. Le nombre de volontaires évolue chaque année, +11% entre 2017 et 2018 par exemple¹.

Il est important de préciser qu'en fonction des territoires il peut y avoir de légères différences sur le profil des jeunes volontaires. Alors que les recherches de Clotilde Talleu²³ mettent en avant une appropriation du dispositif par les jeunes peu diplômés dans l'Aisne, il semble que ce

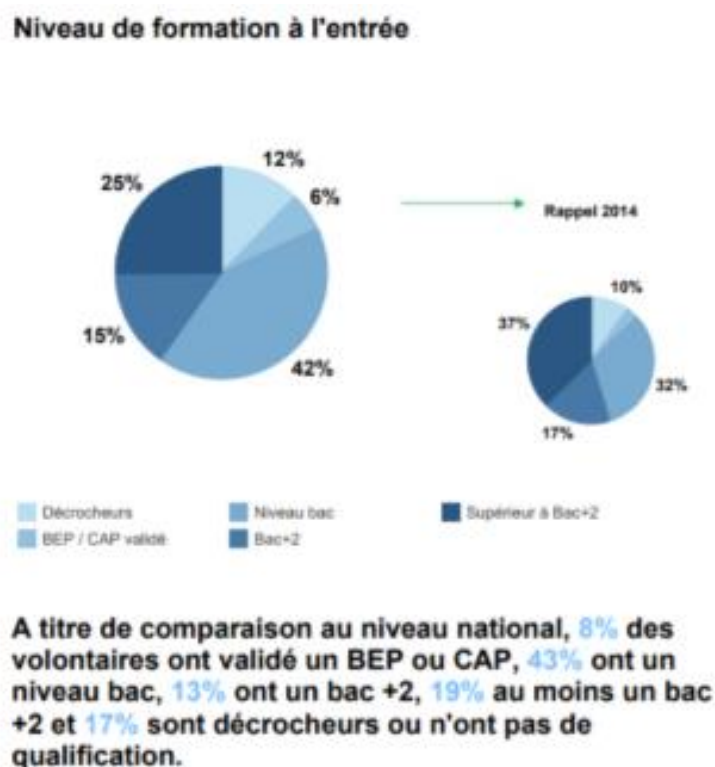
²¹ Notamment les rapports de l'ASC et les travaux de Valérie Becquet

²² Elisa, base de données gérée par l'Agence du service civique et qui répertorie plusieurs informations sur les volontaires (début et fin de contrat, caractéristiques sociologiques, coordonnées etc.)

²³ Talleu Clotilde., avec la collaboration de Leroux Céline., 2019, Le service civique dans les associations. Mise en œuvre et impact dans le département de l'Aisne, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

soit l'inverse pour la Bretagne. Si on compare le niveau de formation à l'entrée du service civique entre la Bretagne et au niveau national, on peut remarquer que le profil des volontaires bretons est légèrement plus diplômé que la moyenne nationale. Ce point s'explique par les caractéristiques de la population puisque de fait, les jeunes bretons ont un niveau de qualification plus élevé que la moyenne nationale et un taux plus bas de chômage²⁴.

Figure 1 : Niveau de formation des volontaires lors de leur entrée dans le dispositif. Terrain : Bretagne / Année 2017 ²⁵



En 2018, au niveau national, la part des volontaires qui ont au moins un bac +2 au moment de leur entrée en service civique est de 19 % alors qu'elle est de 25% en Bretagne. A l'inverse, au niveau national ils sont 17% à être en décrochage scolaire au moment de leur entrée dans le dispositif et 12% en Bretagne. Cette comparaison nous montre que les volontaires qui réalisent

²⁴ Données obtenues par la DRJSCS Bretagne

²⁵ Ces graphiques proviennent du bilan territorial de 2018 réalisé par l'agence du service civique.

un service civique en Bretagne ont un niveau de diplôme légèrement plus élevé que la moyenne nationale. Ce graphique nous permet également de comparer le niveau de formation à l'entrée en 2018 à celui de l'entrée 2014. On peut constater dans ce cas que la part des volontaires ayant au moins un bac +2 était plus importante en 2014 (37%) qu'en 2018 (25%). Suite à un échange avec un responsable du service civique, deux éléments peuvent permettre de comprendre cette évolution. Tout d'abord, les autres formes de volontariat se sont développées. Le corps européen de solidarité, le service volontaire internationale, le volontariat international en entreprise sont désormais plus connus et ce sont les jeunes avec le plus haut niveau scolaire qui s'en saisissent le plus.

« Si le SVE est un dispositif qui s'adresse à tous les jeunes et, en priorité, aux JAMO [Jeunes Ayant Moins d'Opportunités], ce sont dans les faits principalement les étudiants qui s'en saisissent. D'après une enquête quantitative réalisée auprès de plus de trois cents jeunes bénéficiaires, environ 60 % des volontaires sont étudiants au moment de leur départ. [...] Les 18-20 ans représentent moins de 20 % des effectifs. Le SVE interviendrait donc plutôt à la fin de la scolarité et avant l'entrée sur le marché du travail. »²⁶

D'autre part, au fil des années les orientations du service civique ont amené à développer le service civique auprès des jeunes ayant le plus faible niveau scolaire ou étant les plus éloignés du dispositif. La cible étant les JAMO (Jeunes Avec Moins d'Opportunité), catégorie définie par l'Union Européenne désignant les jeunes en situation de handicap et les jeunes issus d'un milieu social défavorisé ou d'une région moins dynamique que les autres. Ainsi, plusieurs appels à projet ont été lancés dans ce sens. Le relais des missions locales a aussi pu permettre de sensibiliser un autre profil de jeunes qui a désormais accès à cette information.

La présentation des chiffres du service civique en Bretagne ne suffit pas à expliquer le contexte breton. Outre les données statistiques, des éléments liés au contexte politique et à l'immersion doivent être présentés.

²⁶ Delphine Cohen. « Service volontaire européen : le public, les apports du programme », *Agora débats/jeunesses*, vol. 47, no. 1, 2008, pp. 70-81.

- **Un contexte politique particulier**

La mission de stage à la DRJSCS Bretagne s'est faite dans un contexte particulier qu'il tient de préciser. Le contexte politique lié à l'avenir incertain des DRJSCS amène à préciser quelques points sur les conditions de cette immersion. Nous sommes au début de l'année 2019 et la réforme sur l'organisation territoriale de l'Etat est en cours. Beaucoup d'incertitudes amènent les agents à se questionner sur leur avenir et le devenir des missions qu'ils occupent (pour certains depuis plusieurs années). Face à ce contexte tendu, les sujets abordés sur les temps de café ou de repas sont souvent tournés là-dessus. Un autre élément d'actualité vient bousculer plus particulièrement le service civique, l'arrivée du service national universel. Même si sa gestion et son organisation ne concernent pas pour l'instant la sphère régionale, il s'agit d'un sujet public qui est au cœur de toutes les conversations autour du service civique. L'aspect obligatoire questionne ainsi que sa gestion, son contenu et l'impact qu'il peut avoir sur le service civique en termes de coût et de contenu.

D'autres aspects, lié au contexte, sont venus directement interférer dans l'enquête. La relation complexe existante entre la direction régionale et les directions départementales n'a pas échappé à mon enquête. Le contexte est particulièrement tendu entre ces deux institutions. Ceci est notamment lié à la charge de travail, aux missions accordées aux uns et aux autres et surtout aux perpétuels questionnements sur le rôle de la région vis-à-vis du département. Déconcentration ou décentralisation ? Déléguer ou coordonner ? Voici les débats qui amènent les deux organismes à être en perpétuelles tensions. De ce fait, je n'ai pas pu rencontrer tous les référents départementaux du service civique pour avoir leurs retours et avis sur les volontaires qu'ils rencontrent et leurs constats face aux ruptures. Etant plus proche du terrain, les responsables départementaux auraient pu être d'une grande richesse pour cette enquête. Face à ce contexte particulièrement tendu je n'ai pas non plus pu assister à une réunion de coordination régionale du service civique qui regroupait ces différents acteurs. Ces points apportent des précisions quant au contexte dans lequel s'est déroulé l'enquête.

- **En apprendre davantage sur le dispositif**

Le fait de réaliser une mission de stage sur le service civique, m'a permis d'avoir accès à de nombreuses informations sur le sujet. Avoir comme tuteur de stage le référent régional du service civique permet d'obtenir des éléments quant à l'évolution du dispositif. Même si ce dernier a bien évidemment une vision propre du service civique (qui est, on peut facilement le comprendre, lié à son poste). Outre sa posture actuelle de référent régional, il a auparavant accompagné des volontaires pour une association nationale. Au sein du service, chacun a sa vision du service civique. Il s'agit d'un dispositif qui touche de nombreux domaines et concerne aussi bien le service des sports que le service insertion sociale. J'apprends au cours de ce stage à la DRJSCS à quel point le service civique est transversal à de nombreux domaines et secteurs d'activités.

Pour autant, même si les discussions avec les agents étaient particulièrement enrichissantes, il a fallu me reconcentrer sur des données concrètes et prendre connaissance des études réalisées à ce sujet. Rapidement, j'ai pu prendre connaissance des divers travaux et rapports déjà réalisés par la DRJSCS, y compris le rapport d'une ancienne camarade de l'EHESP (École des Hautes Études en Santé Publique) centré sur l'expérience du service civique en 2013. Les bilans annuels réalisés par le service me permettaient d'avoir une vision plus claire de l'évolution du dispositif. Les rapports de l'INJEP m'ont permis d'avoir une approche du service civique au niveau national. Sa fonction d'expertise et de productions statistiques au service des politiques publiques m'a permis de me familiariser avec l'état actuel du dispositif. Ces rapports mettent en avant l'expansion considérable du nombre de volontaires, le développement de compétences que le service civique semble apporter et surtout suggère quelques pistes de réflexion sur certains points du dispositif.

Ce sont ces rapports, ces constats et l'analyse de l'enquête réalisé durant mon stage qui m'ont amené à me concentrer sur certains aspects du service civique.

2. Attiré par un public absent de l'enquête : ceux qui ont rompu leur contrat

En parallèle de ce stage sur les effets du service civique, d'autres études étaient en cours sur le territoire. Plusieurs organismes agréés développent leurs enquêtes à ce sujet et l'INJEP réalise une enquête nationale sur les effets du service civique, notamment en termes de professionnalisation et de développement de compétences. L'enquête au niveau de la Bretagne et de la part de la DRJSCS apportait un angle de regard particulier même si la thématique était similaire. Souhaitant me distancier de l'enquête commandée dans le cadre de mon stage, je cherchais continuellement un angle d'analyse propre qui attirerait ma curiosité. C'est en effectuant l'enquête sur les effets du service civique, en réalisant les entretiens, que je me suis retrouvée à me questionner sur les ruptures de contrat de service civique. Après avoir réalisé la moitié de mon objectif au niveau des entretiens (une dizaine à ce moment-là), je constate que les entretiens se ressemblent. Cette concordance, je l'assimile aux profils des enquêtés avec une majorité d'enquêté ayant un bac+3 ou un bac +5. Seuls les anciens volontaires diplômés du supérieur m'avaient répondu et la majorité définissait leur service civique comme une première expérience professionnelle dans leur domaine d'étude. D'après les différentes lectures académiques sur le sujet, le vécu des volontaires pouvait être différent en fonction de leurs profils, du type d'accueil et de l'inscription du service civique dans leur parcours de vie. Face à ce constat, j'ai interrompu mes entretiens et j'ai questionné ma manière d'aborder ces anciens volontaires. La demande d'entretien s'était faite par e-mail à partir d'une adresse mail de la DRJSCS. Même si j'avais évoqué le fait que j'étais moi-même une ancienne volontaire et que j'occupais le statut d'étudiante stagiaire dans cette enquête, ce lien direct avec l'institution qui transparaissait dans l'adresse mail a pu être un des freins pour répondre à cette enquête. De plus, l'entretien n'est pas perçu de la même manière par tout le monde. Les dix premières personnes que j'ai rencontré en entretien avaient pour la majorité, déjà réalisé des entretiens pour leurs études. On peut imaginer que cet exercice n'est pas aussi « facile » pour tout le monde, encore moins lorsqu'il ne renvoie pas à une période de « réussite ». Etant donné que tous les anciens volontaires interrogés m'évoquaient l'envie de refaire un service civique, qu'il s'agissait d'une véritable réussite, je me suis interrogée sur le ressenti de ceux pour qui ce n'était peut-être pas le cas. Ce questionnement m'a amené à m'intéresser aux

volontaires qui décident de rompre leur contrat de service civique. Combien sont-ils ? Comment ont-ils vécu leur service civique ? Comment celui-ci s'inscrit dans leurs parcours de vie ?

Ce sujet m'intéressait particulièrement et était très peu évoqué dans les différents écrits sur le service civique. Mon tuteur de stage et la DRJSCS ont suivi cette réflexion jours après jours jusqu'à ce que je décide d'en faire un sujet de recherche. L'objectif était de réaliser, en premier lieu, des entretiens avec des volontaires qui ont rompu leur contrat. Un premier point retient directement mon attention, celui de la diversité des causes qui peut amener à une rupture de contrat. En lien avec l'INJEP et l'ASC, j'obtiens ainsi des informations sur la part des ruptures sur l'ensemble des contrats d'engagement et sur les causes qui ont été déclarées lors de l'arrêt du contrat.

3. 22% de contrats rompus en 2017

Dispositif créé en 2010, le service civique tel qu'on le connaît actuellement n'a pas encore dix ans et même si les études sur le sujet se multiplient, celles-ci sont pour la plupart, concentrées sur les effets du service civique, sur le projet d'avenir, tout volontaire confondu.

En 2015, le taux moyen de rupture de contrat était de 20.8%²⁷. Même si le pourcentage de contrats rompus baisse lors des premières années du dispositif, celui-ci a remonté en 2015 (+2.7%). D'après le rapport territorial réalisé par l'ASC, la part de contrat rompus en 2017 est de 19% en Bretagne. La même année, la moyenne nationale était de 22%. Le pourcentage de rupture augmente sensiblement au fil des années. D'après la base de données Elisa, sur les 13 600 contrats d'engagement enregistrés en Bretagne depuis 2010, 2 300 ont été rompus. (Chiffre relevé en Février 2019).

²⁷ Adélaïde Ploux Chillès, Martine Camus, Le service civique au défi de son expansion, INJEP, n°7, 2017

Si on regarde de plus près le statut des volontaires qui ont rompu leur contrat et leur niveau de diplôme, on peut remarquer que des profils de volontaires sont plus susceptibles de rompre leur contrat que d'autres. D'après la base de données Elisa, les volontaires qui ont rompus leur contrat en Bretagne avaient pour 58% d'entre eux, le statut de demandeurs d'emplois (ils sont 47% des volontaires à l'avoir à l'entrée du service civique). Les ruptures de contrat concernent donc davantage les volontaires qui avaient le statut de demandeur d'emploi avant le début de leur mission.

- **Les motifs de rupture**

Lorsqu'il y a une rupture de contrat, celle-ci doit s'inscrire parmi 9 motifs établis par l'agence du service civique. Ces motifs sont :

- Abandon de poste
- Faute grave d'une des parties
- Force majeure
- Embauche en CDD moins de 6 mois
- Embauche en CDD d'au moins 6 mois ou CDI
- Commun accord entre les parties
- Le volontaire n'a jamais pris son poste
- Reprise d'étude
- Agrément retiré à la structure (non présent dans le graphique p31. et qui représente environ 0.2% des ruptures de contrat).

Ces motifs sont définis par l'agence de paiement et permettent d'identifier les causes qui nécessitent un préavis. Les motifs concernés par le préavis d'un mois sont « embauche en CDD de moins de 6 mois » et « commun accord entre les parties ».

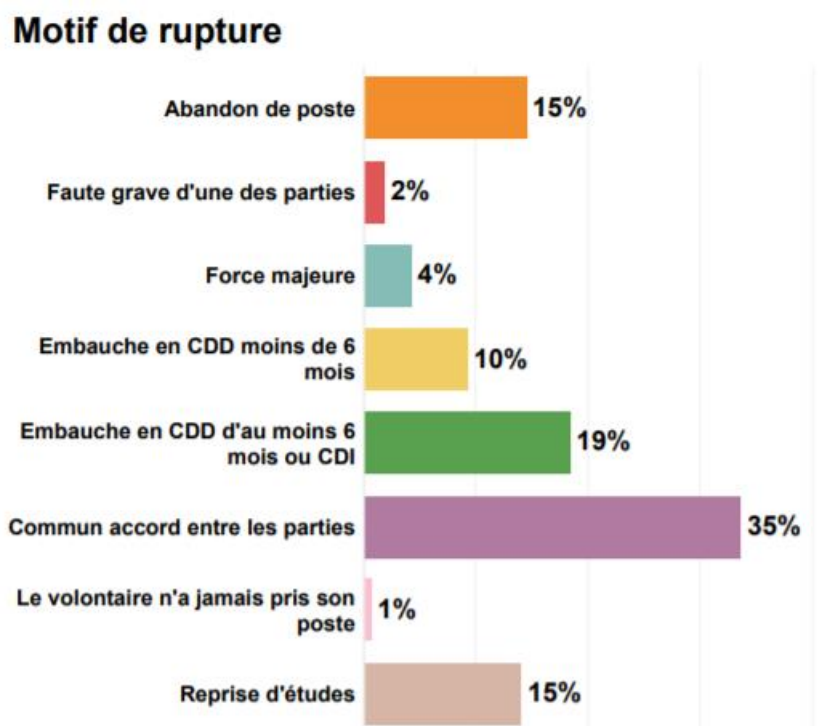
A la lecture de ces motifs, on remarque assez clairement que certaines causes sont liées à un projet d'avenir, à une sortie ciblée (embauche et reprise d'étude) qui permet de définir où le volontaire se rend après la rupture de son contrat. Le motif de départ n'est pas, a priori, en lien direct avec la mission. Ce départ peut être lié à une envie de quitter son service civique, à la pression de l'insertion professionnelle mais à ce stade nous n'avons pas plus d'information. D'autres motifs semblent être liés à l'engagement du volontaire, à une non-adhésion au dispositif (abandon de poste ; le volontaire n'a jamais pris son poste). En Bretagne, sur 100 ruptures de contrat, 15 sont liés à un abandon de poste. Ce chiffre peut questionner sur les raisons qui peuvent amener un volontaire à abandonner son poste sans raisons pré définies.

En comparant les motifs de rupture, on peut remarquer que certains profils de volontaires vont être surreprésentés d'un motif à l'autre. D'après une étude menée par l'INJEP, les volontaires avec un diplôme inférieur au baccalauréat seraient ainsi plus susceptibles de rompre leur mission pour abandon de poste ou pour faute grave. A l'inverse, ce sont les volontaires avec un diplôme supérieur au baccalauréat qui sont le plus représentés dans les ruptures pour embauche²⁸. Rompre son service civique pour faute grave ou parce que l'on a trouvé un emploi en CDI n'amène pas la même finalité. Les effets d'une rupture de contrat peuvent être divers et cette étude mêlant profil des volontaires et motif de rupture nous amène au constat que le niveau de diplôme des volontaires a un impact sur l'expérience du service civique.

Une fois que cette première lecture est faite, un motif retient toujours mon attention, celui du « commun accord entre les parties ». Ce motif m'interpelle d'autant plus lorsque je découvre la répartition des ruptures en fonction des motifs. En effet, le motif « commun un accord entre les parties » correspond à plus d'un tiers des ruptures.

²⁸ Les volontaires avec un diplôme inférieur au baccalauréat représentent 31% du motif « abandon de poste » contre 19% au niveau national et 8.3% du motif « faut grave d'une des parties » (ils sont 4% pour l'ensemble des volontaires). Adelaïde Ploux-Chillès, Martines Camus, « Le service civique au défi de son expansion », *INJEP*, Analyses et synthèses, n°7, novembre 2017

Figure 2 : Répartition des différents motifs de rupture
Terrain : Bretagne / Année 2017²⁹



Ce graphique met en évidence la part considérable des ruptures de contrat qui sont déclarées sous le motif « commun accord entre les parties ». Il s'agit du premier motif de rupture, devant l'embauche en CDD d'au moins 6 mois ou CDI, la reprise d'études ou les abandons de poste. Il serait tout aussi intéressant de se concentrer sur les abandons de poste qui représente 15% des ruptures ou même de la rupture pour un CDD de moins de 6 mois qui peut aussi amener à une réflexion sur le dispositif, ses enjeux et sa place dans l'insertion professionnelle des jeunes. Cependant, compte tenu de la variété des motifs et du temps qui m'est imparti pour cette enquête, le choix a été de se concentrer sur un seul motif. A travers sa désignation floue et la place importante qu'il occupe en termes de pourcentage, c'est auprès des volontaires qui ont rompu leur service civique sous le motif « commun accord entre les parties » que va se concentrer la suite de cet écrit.

²⁹ Ces graphiques proviennent du bilan territorial de 2018 réalisé par l'agence du service civique.

Réaliser une enquête sur ce motif n'est pas chose simple. L'intitulé ne donne pas beaucoup d'éléments quant aux raisons exactes de la rupture. Le motif semble flou et les premiers échanges avec l'INJEP me confirment le fait qu'il s'agit d'un motif qui interroge.

2 METHODE D'ENQUETE

1. Des données qualitatives et quantitatives à récolter

Pour ce travail, ce sont les analyses de contenus et de discours qui ont été privilégiées. Cependant, compte tenu de la portée nationale du dispositif et des informations disponibles, des données statistiques sont venues compléter et enrichir cette étude

La DRJSCS est une structure avec des ressources considérables sur le service civique (livret du tuteur, livret du volontaire, actualités sur le service civique, rapports par région, réflexions internes sur le sujet, retour de l'agence du service civique). J'ai pu avoir accès à des données quantitatives, statistiques à travers une des responsables de la MOCAA (Mission Observation Contrôle Appui Analyse). De ce fait, j'ai pu me plonger dans la base de données qui regroupe les informations des volontaires et ainsi, en apprendre davantage sur le contexte de la Bretagne. J'ai également pu assister à de nombreuses discussions sur les spécificités de ce territoire (niveau de diplôme, taux de pauvreté, chômage, jeunes inactifs etc.). Enfin, après avoir contacté l'INJEP et l'ASC, des données nationales sur le sujet ont pu être récupérées et analysées.

Concernant les entretiens, la fin de mon stage arrivait à grand pas lorsque le sujet des ruptures de contrat est apparu. La décision a été prise, avec mon tuteur professionnel, de concentrer la fin de ce stage à la réalisation d'entretiens avec des volontaires qui ont rompu leur contrat sous le motif « commun accord entre les parties ». Ne pouvant plus avoir accès à la base de données une fois le stage terminé, il était crucial d'utiliser cet élément pour contacter les anciens volontaires concernés et avoir quelques éléments sur leur profil.

- **Les entretiens semi-directifs**

Finalement, dix entretiens ont pu être réalisés avec d'anciens volontaires qui ont rompu leur contrat officiellement sous le motif « commun accord entre les deux parties ». La mise en place des entretiens fût complexe avec un faible taux de réponse et plusieurs refus ou brefs résumés de leur expérience par mail. S'intéresser aux ruptures de contrat a entraîné une méfiance de la part des enquêtés. Ils sont nombreux à m'avoir demandé des détails sur l'objectif de l'enquête et la diffusion des données. Trois ont refusé l'entretien parce qu'ils estimaient ne rien avoir « d'intéressant » à dire.

« Je n'ai rien d'intéressant à raconter pour vous aider dans votre enquête »³⁰

En réalisant des entretiens semi directifs individuels on vient questionner des acteurs sur des dimensions personnelles et subjectives. En focalisant l'étude sur les ruptures de contrat, on amène l'enquête à se dévoiler sur une expérience qui n'a pas forcément été positive et qu'il peut être parfois difficile de dévoiler. Réalisés à l'appui d'un guide d'entretien³¹, ces temps permettent de découvrir le parcours de vie de l'enquêté et ainsi sortir de la période même du service civique. Les échanges sur le parcours scolaire ou encore la situation actuelle peuvent être déroutants pour le jeune si ces derniers sont perçus comme peu satisfaisants ou renvoyant à une période complexe. L'échantillon comprend une diversité de profil puisque les niveaux de diplômes sont variables d'un enquêté à l'autre³². Le statut du volontaire avant l'entrée en service civique et l'organisme qui l'a accueilli sont également différents. Tous l'avaient rompu depuis au moins six mois à l'exception d'une jeune femme qui venait de rompre son contrat depuis

³⁰ Mail d'un ancien volontaire qui a rompu son contrat de service civique

³¹ Annexe 2 p86

³² Pour cette étude, la représentativité du public concerné était trop complexe. Cependant, la diversité des profils est une manière d'obtenir un échantillon plus juste d'une jeunesse variée concernée par cette expérience.

quatre mois. C'est à travers un rassemblement de volontaires que j'ai entendu parler de son expérience. J'ai pu la rencontrer et eu la chance également de pouvoir échanger avec la tutrice qui l'accompagnait. Il s'agissait d'une occasion pour avoir les deux points de vue. Pour les autres volontaires, la réalisation d'entretien avec les tuteurs concernés a été particulièrement complexe à mettre en place. Je n'avais pas forcément accès aux coordonnées directs des tuteurs. Plusieurs échanges avec deux autres tuteurs m'ont tout de même permis d'en apprendre un peu plus sur la posture des tuteurs et des organismes lors d'une rupture de contrat.

Même si ces dix entretiens constituent le noyau de cette étude, les vingt-six entretiens réalisés avec d'anciens volontaires pour une enquête sur les effets du service civique ont également permis de donner une vision de comparaison par rapport aux ruptures et ainsi, ont contribué à cette étude.

2. Une posture d'ancienne volontaire à gérer

Etant moi-même une ancienne volontaire, il était nécessaire de constater dès le début que j'avais une idée précise du service civique, la mienne. Mon volontariat était terminé depuis trois ans et depuis, plusieurs rencontres m'ont permis de m'apercevoir de la diversité des missions, du tutorat et de la place du service civique dans la vie de chacun. Cependant, cette première prise de recul ne suffisait pas. Ayant intégré l'institut de l'engagement³³ à la suite de mon service civique, la notion d'engagement et de projet d'avenir avait pris une connotation particulière. En arrivant dans ce stage, il était important de constater que je n'étais pas arrivée à cette mission par hasard. Le sujet m'intéresse par mon histoire personnelle et l'intérêt que je lui porte depuis quelques années. Ainsi, il m'a été primordial de revenir aux premiers textes de ce dispositif et de lire plusieurs rapports à ce sujet.

³³ Créé en 2012 par Martin Hirsch, l'institut de l'engagement accompagne d'anciens volontaires ou bénévoles dans la structuration de leur projet d'avenir. Repérés pour « leur potentiel et la qualité de leur engagement », les lauréats de l'institut de l'engagement bénéficient d'un accompagnement individuel, de plusieurs séminaires et d'un parrainage avec un professionnel. Dans certains cas, l'institut peut également accorder une bourse à l'ancien volontaire pour l'aider à réaliser son projet. Souvent défini comme une forme d'élitisme, l'institut de l'engagement a accompagné depuis 2012, 3600 lauréats.

Lors de la prise de contact avec les anciens volontaires, un doute est apparu. Devais-je signaler mon statut d'ancienne volontaire dans le mail à destination des futurs enquêtés ? Compte tenu de la distance qu'une adresse mail « DRJSCS » peut entraîner, le choix a été de créer un contact, un point commun. Même si au début je n'étais pas convaincue de la nécessité de dévoiler cette information, j'ai au fil du temps compris qu'elle pouvait aider à la rencontre. Toutefois, je me suis interdite de parler de mon service civique et de mon expérience au cours des entretiens. Ces échanges ont toujours eu lieu une fois l'entretien terminé. Ce point n'a pas été chose facile d'autant plus lorsqu'il s'agissait de volontaires qui ont réalisé leur service civique dans le même organisme et qui en parlaient pendant plus d'une heure sans que je puisse rebondir ou réagir à ce qui venait d'être dit (au risque d'apporter un positionnement personnel et d'orienter le discours de l'enquêté). D'ailleurs, plusieurs d'entre eux n'ont pas hésité au cours de l'entretien à me dire « et toi qu'est-ce que tu en as pensé ? » « C'était peut-être pareil pour toi ? » ou encore « tu vois ce que je veux dire ». Cet élément commun entre enquêté et enquêtrice a permis d'offrir un cadre informel aux entretiens. En revanche, les enquêtés avaient tendance à ne pas préciser certains éléments du service civique qu'ils considéraient comme étant des informations évidentes ou cherchant mon approbation face au discours qu'ils tenaient. Le « tu vois ce que je veux dire » a notamment été utilisé lors de l'explication des missions, entre la mission sur papier et la mission réelle effectuée, mais aussi pour évoquer le contexte financier des jeunes.

Conclusion chapitre 1

Notre objet d'étude concerne les volontaires qui ont rompu leur contrat de service civique sous le motif « commun accord entre les parties ». Ce premier chapitre nous a permis de comprendre comment ce sujet d'étude s'est construit au fil des mois. Le déroulement d'une mission de stage, l'analyse de multiples rapports sur le dispositif et l'obtention de données quantitatives, nous a permis de soulever une première donnée cruciale pour le début de l'enquête. En 2017, 22% des contrats d'engagement ont été rompus. Ce chiffre descend à 19% sur le territoire de la Bretagne. En découvrant les neuf motifs de rupture définis par l'agence du service civique, on distingue rapidement des sorties qui peuvent être définies par les organismes et les volontaires eux-mêmes comme étant des sorties « positives » (sortie pour embauche ou reprise d'étude). D'autres motifs sous entendent plutôt l'échec de ce contrat d'engagement (abandon de poste, faute grave d'une des parties). En se concentrant sur le premier motif de rupture (rupture comme un accord entre les parties), la suite de cette étude met de côté les autres raisons qui peuvent pousser les volontaires ou les organismes à rompre le contrat.

La suite de ce travail se centre sur les particularités de ce motif de rupture et du public qui y est associé. Nous verrons que cette rupture se construit dans le temps et provoque chez le volontaire une incertitude quant à la suite de son parcours.

CHAPITRE 2

RUPTURE « COMMUN ACCORD ENTRE LES PARTIES » : UN PROCESSUS DE DESENGAGEMENT QUI QUESTIONNE

Ce deuxième chapitre vient interroger la notion « d'accord » présent dans l'intitulé du motif de rupture. Nous verrons à travers les entretiens réalisés, que l'accord n'est pas vraiment le terme approprié pour traduire ces ruptures. La création de deux « situations types » permettra de comprendre que la rupture est parfois anticipée par le volontaire ou dans d'autres cas subie. Il conviendra alors de comprendre comment ces volontaires sont arrivés à rompre leur contrat. Nous verrons qu'il s'agit d'un processus qui peut parfois durer plusieurs mois et que celui-ci a des effets sur la préparation de leur projet d'avenir.

1 « L'ACCORD » COMME PREMIER MOTIF DE RUPTURE

En 2017, sur cent contrats d'engagement rompus en Bretagne, trente-cinq le sont en raison d'un « commun accord entre les parties ». Quelle est l'origine de son « succès » ? Qui sont les volontaires concernés ? C'est à travers des échanges avec trois tuteurs, une salariée de l'ASC et dix anciens volontaires concernés par ce motif de rupture que nous tenterons de répondre à ces questions.

1. Un intitulé qui interroge

Parmi les différents motifs de ruptures définis par l'agence du service civique, le « commun accord entre les parties » est le seul qui souligne la participation de deux personnes minimums à la décision de rupture. Deux autres motifs concernent l'organisme accueillant, celui lié à la suppression de l'agrément et un second renvoyant à une « faute grave d'une des parties ». Concernant la rupture pour accord entre les parties, cette désignation sous-entend une communication entre l'organisme (tuteur ou autre responsable de la structure agréée) et le volontaire. Nous pouvons ainsi supposer, à ce stade, que suite à une communication entre les deux personnes liées au contrat, la décision a été de mettre fin prématurément au contrat d'engagement. L'accord renvoie à une rupture en bonne et due forme qui ne remet pas en cause la qualité d'accueil de l'organisme.

Pourtant, d'après les entretiens réalisés, « l'accord » n'est pas le terme qui résume les raisons de départ du volontaire. Au contraire, il semblerait que la rupture soit le résultat d'un désaccord entre le volontaire et l'organisme d'accueil sur la vision même du service civique et les attentes qu'ils en ont. Ce motif rassemblerait en réalité une multitude de raisons renvoyant aussi bien à des causes extérieures (déménagement, maladie, voyage, intégration d'un autre dispositif adapté à leur projet) qu'à un lien direct avec le dispositif (déception, volonté de changer de service civique, désaccord avec le tuteur et l'organisme). L'accord n'est pas, selon les enquêtés, le terme qui correspond à la situation. Ils qualifient la rupture comme étant la seule solution possible face à une situation de conflit ou de mal être.

« A la base quand j'ai commencé mon service civique bah je n'envisageais pas de l'arrêter avant la fin. Au contraire la mission me plaisait [...] Après, c'est comme ça, je ne me voyais pas rester jusqu'à la fin ... non ce n'était pas envisageable »
Lucas, contrat rompu au bout de 7 mois (sur 8)

« De toute manière quand elle [la tutrice] est revenue me voir c'était déjà trop tard, j'avais déjà décidé d'arrêter » Aurore, contrat rompu au bout de 4 mois (sur 6)

Dans ces deux extraits, on constate que la décision de la rupture est prise par le volontaire. Ce choix serait impulsé par l'une des deux parties et ainsi la seconde se retrouverait à accepter cette décision, à être en accord. Cet accord peut être plus ou moins contraint en fonction de la communication et du temps d'échange qu'il y a eu entre le volontaire et le tuteur. La décision peut venir du volontaire, comme ce fut le cas pour Lucas et Marion, mais il peut aussi s'agir d'une rupture impulsée par le tuteur. Après deux mois de service civique et de multiples rendez-vous avec son tuteur, Damien a dû mettre un terme à son contrat.

« Il m'a fait comprendre que ça n'allait pas le faire. Oui c'est ça que c'est plus la peine, qu'il m'avait déjà prévenu. Le motif là on n'en a pas parlé, on a plutôt parlé de pourquoi c'était terminé, si j'étais ok et ce que je pouvais faire après »
Damien, contrat rompu au bout de 2 mois (sur 8)

Dans la situation de Damien, on remarque clairement que la rupture provient de la décision du tuteur. Cet échange renvoie d'ailleurs plus à un bilan de fin de contrat qu'à une décision commune de rupture. La décision découle davantage d'un processus que d'un accord réel. Cet extrait de l'entretien réalisé avec Damien nous apprend aussi que le motif de rupture est acté par le tuteur et auquel cas, par l'organisme. C'est l'organisme doté de l'agrément qui déclare administrativement la rupture (et son motif). Étant donnée la part de ce motif de rupture (figure 2 p31) et la désignation floue qu'il peut avoir, il semblait important de connaître la posture des tuteurs vis-à-vis de ces ruptures et du choix qu'ils font lorsqu'il faut déterminer les causes officielles de la fin de l'engagement.

2. Substitution à un autre motif: une stratégie de la part des organismes

Lors d'échanges avec des tuteurs ou responsable d'organisme agréés pour accueillir des volontaires, ces derniers avouent avoir des préférences pour certains motifs. Alors que les départs pour un emploi ou une reprise d'étude sont globalement considérés comme des « ruptures positives », d'autres motifs de rupture interrogent quant à la qualité du service

civique, de l'accompagnement ou plus généralement à l'aspect universel qui définit tant le service civique.

A l'occasion d'une rencontre avec Céline, une tutrice qui a accompagné une dizaine de volontaires, celle-ci me confie choisir facilement le motif « commun un accord » lors d'une rupture de contrat. C'est généralement le choix qu'elle fait lorsque la rupture ne concerne pas un départ pour un emploi ou une reprise d'études. Au cours de l'entretien, on évoque le cas d'un volontaire qu'elle accompagnait et qui vient d'arrêter son service civique, quatre mois avant la fin de son contrat.

« Bon il ne faisait pas partie des volontaires les plus impliqués de ce groupe. Il n'est pas venu pendant plusieurs jours nous expliquant par message qu'il était malade puis bah les jours sont passés, pas de nouvelles, il n'est pas revenu. On a essayé de le contacter, aucune réponse, jusqu'à ce qu'on apprenne par d'autres volontaires qu'il était parti en vacances à l'étranger et qu'il ne reviendrait pas ».
Céline, tutrice

D'un point de vue extérieur, avec ces éléments, nous pourrions penser que cette rupture de contrat corresponde à la catégorie « abandon de poste ». Pourtant, lorsque l'on évoque le motif administratif choisi, la tutrice explique l'avoir déclaré comme étant une rupture de contrat sur un « commun un accord ». Ce motif serait ainsi plus facilement choisi par les organismes.

« C'était un abandon de poste ?

Nan je ne l'ai pas mis en abandon de poste ... j'ai mis en commun un accord. Je ne sais pas, je me dis qu'il y a quand même eu une tentative de discussion, un minimum de communication entre nous avant donc quand c'est comme ça je mets comme un accord [...] c'est plus simple pour moi après ». Céline, tutrice

Ce choix est en lien avec la catégorisation implicite des ruptures positives et des ruptures négatives. Deux des trois tuteurs rencontrés accordent une importance particulière aux causes des ruptures et aux différentes conséquences que celles-ci peuvent avoir sur l'organisme. Pour

limiter les conséquences que les ruptures de contrats peuvent provoquer, la solution serait de se diriger vers un motif qui sous-entend un accord et ne remettrait pas en cause le bon accueil et accompagnement de l'organisme. Cette réflexion peut nous amener à penser le choix du motif de rupture comme étant une stratégie de la part des organismes. Toutes les ruptures ne sont, évidemment pas concernées mais il pourrait s'agir d'une tendance rendue possible par la désignation floue de ce motif et la crainte de conséquences extérieures. Selon Lucas, tuteur de plusieurs volontaires pour une fédération nationale, le motif de rupture n'est pas sans conséquence pour l'organisme. Il confie avoir une méfiance envers les contrôles qui pourraient « s'enclencher » au vu d'un taux de rupture pour abandon ou faute grave trop élevé.

Face à ces réactions, un point de précision sur les conditions de contrôle est nécessaire. Il est vrai que des contrôles peuvent être « enclenchés » à partir d'une situation alarmante qui a pu être signalée par un volontaire ou un collègue de travail. Une salariée de l'ASC me confirme qu'il y a un nombre de contrôles à effectuer par an. Ceux-ci sont définis en fonction de l'ancienneté du dernier contrôle (si le dernier contrôle date de plusieurs années et que la structure accueille plusieurs volontaires, l'organisme a plus de chance de figurer parmi la prochaine liste d'agrément à contrôler) et de leur taux de rupture. Par exemple, en 2019, cinq organismes ont été repérés par l'agence du service civique à propos de leur taux de rupture élevé pouvant aller de 25 à plus de 40%. Cependant, il n'y a pas de précision particulière sur le motif de rupture. Les causes mêmes de la rupture ne sont pas prises en compte au moment des décisions de contrôle. Néanmoins, une fois le contrôle programmé, l'agent en charge de l'effectuer va se renseigner sur les motifs de rupture les plus redondants. Du point de vue de l'agence du service civique, les ruptures pour une reprise d'études et un emploi sont considérés comme des sorties positives à l'inverse de l'abandon de poste ou pire encore, de la faute, qui sont identifiés comme des sorties négatives³⁴. De ce fait, un organisme avec un fort taux de rupture, qui se trouve être pour la majorité, des ruptures « négatives », se verrait voir son autorisation d'accueil remis en question.

³⁴ Point de vue recueilli à travers une salariée de l'agence du service civique.

Le motif comme un accord aurait donc comme image d'être une cause acceptée par l'agence du service civique. Elle pourrait être assimilée aux ruptures conventionnelles dans le monde professionnel, un accord pour des motifs divers mais qui n'a pas de vision négative. Le dispositif en tant que tel et les acteurs concernés n'y pourraient rien. En définissant ces neuf motifs de rupture, l'ASC³⁵ a conduit les organismes à évaluer les ruptures et à établir des stratégies. Pourtant créés dans le but d'identifier les causes qui déterminent un préavis, ces motifs ont désormais un enjeu bien plus conséquent. Désormais, les items du logiciel sont appropriés par les acteurs et nous l'avons vu, peut amener à ce que le choix de l'item, la décision soit construite. La rupture « commun accord entre les parties » peut renvoyer, dans le monde du salariat à une rupture conventionnelle, accord entre l'employeur et le salarié qui ne renvoie ni au licenciement, ni à la démission. Si la rupture conventionnelle donne des droits à l'utilisateur, le choix du « commun accord » pour mettre fin à un contrat de service civique n'a pas de répercussion sur le volontaire. C'est l'organisme qui est finalement directement concerné. De ce fait plusieurs modalités de rupture viennent se regrouper dans ce motif. Ainsi, on y retrouve des expériences très diverses et le profil des volontaires concernés y est particulièrement hétérogène.

En 2017, une enquête de l'INJEP sur l'expansion du service civique³⁶ mettait en avant la surreprésentation de certains profils de volontaire en fonction des ruptures. Les motifs concernés sont les motifs à connotations positives ou négatives tels que l'emploi ou l'abandon de poste. Les caractéristiques étant principalement liées au niveau de diplôme. En ce qui concerne le motif qui nous intéresse, l'échantillon interrogé est très diversifié que ce soit du point de vue de l'âge, du niveau scolaire et du statut avant l'entrée en service civique³⁷. Sur les dix anciens volontaires rencontrés pour cette enquête, cinq sont diplômés du supérieur et quatre ont comme dernier diplôme le baccalauréat ou le brevet des collèges. La diversité des profils est dû au caractère universel du dispositif et aux différentes appropriations qui en ont été faites. Elle renvoie également au caractère flou de ce motif qui, de fait ne vient pas cibler un motif particulier de rupture. Même si tout les enquêtés ne font pas du service civique une finalité en

³⁵ C'est plus précisément l'agence de paiement qui a défini ces neuf motifs de rupture. Néanmoins, les organismes assimilent ces motifs à l'agence du service civique.

³⁶ Adélaïde Ploux Chillès, Martine Camus, Le service civique au défi de son expansion, INJEP, n°7, 2017

³⁷ L'annexe 3 rassemble quelques caractéristiques sur les enquêtés (prénom donné, niveau d'étude, statut à l'entrée du service civique, projet d'avenir, durée de la mission effectuée, statut au moment de l'entretien).

soit, ils l'intègrent dans une volonté d'insertion sociale et surtout d'une insertion professionnelle.

« L'accord » est le premier motif de rupture est on comprend rapidement que c'est lié à son intitulé particulièrement flou. Chacun en a sa propre définition et l'explique selon les situations et réalités professionnelles (processus de rupture, discussion préalable entre le volontaire et le tuteur, n'a pas une connotation d'échec, stratégie de la part de l'organisme en le substituant au motif réel). Impulsé par le tuteur ou le volontaire, cette décision semble plus relever d'un processus que d'un acte soudain. Afin d'analyser au mieux ce processus de rupture, il est important de préciser qu'il concerne des profils de volontaire différents. Les caractéristiques qui les différencient influent sur le processus de désengagement. Tandis que certains enquêtés ont impulsé la décision de rupture, d'autres semblent l'avoir subi. Dans les deux cas, le processus de désengagement serait trop avancé pour poursuivre la mission de service civique jusqu'à son terme.

2 DE L'ENGAGEMENT A LA DEMISSION : UN PROCESSUS DE RUPTURE

L'analyse des dix entretiens a permis d'identifier plusieurs éléments liés rupture. Ces éléments ont été désignés comme étant des facteurs de rupture. Ainsi, la porte de sortie s'avancerait en fonction de la situation instable du jeune, de sa relation conflictuelle avec le tuteur et de la perte de sens attribuée à sa mission. Si ces éléments sont présents, ils peuvent conduire à un investissement de moins en moins important dans son service civique. Au cours de ce processus, le terme rupture peut alors être évoqué. Un échange avec le tuteur, l'organisme, un référent du service civique ou même avec la famille et des amis, peut amener le jeune à trouver sa place ou du moins à envisager la poursuite de sa mission. En revanche, si ce temps de discussion n'a pas lieu ou n'a pas apporté de changement, la rupture de contrat semble alors indéniable. C'est ce que nous allons développer dans ce point consacré au processus de rupture³⁸ (toujours focalisé sur les ruptures commun accord entre les parties).

³⁸ Lorsque le terme « rupture » est utilisé dans ce chapitre, il fait uniquement référence aux ruptures « commun accord entre les parties ».

1. Les facteurs d'un désengagement

- **L'instabilité : première fragilité de l'engagement**

« En France, comme dans la plupart des pays européens, les jeunes qui entrent sur le marché du travail subissent particulièrement les effets de la crise (Ranci, 2010). Cependant la précarité initiale que les jeunes partagent désormais tous plus ou moins au moment de leur entrée dans la vie active a des résultats complètement différents au fil des itinéraires d'insertion et comporte des risques qui concernent plus spécifiquement certaines catégories de cette population. »³⁹

Le passage de l'adolescence à l'adulte est une période de transition complexe. Construction identitaire, autonomie et indépendance sont des termes qui renvoient à cette période et qui correspondent au public concerné par le service civique, les 16-25ans. Ce désir d'autonomie est présent dans le discours des enquêtés puisqu'ils évoquent tous l'envie d'être indépendant financièrement et autonome dans leurs manières de vivre. L'autonomie renvoie également à des choix, à la volonté de « gérer sa vie ». Néanmoins, la transition vers l'âge adulte est un processus. Celui-ci est différent en fonction du parcours de vie des jeunes et des bifurcations qui peuvent parfois les emmener vers une période d'instabilité. La stabilité, c'est ce que les enquêtés sont venus chercher en s'engageant dans un service civique. Avoir une indemnité tous les mois, être en mission tous les jours, c'est ce qu'ils renvoient à la stabilité. Ils éloignent ainsi provisoirement (pendant quelques mois), la situation de déséquilibre dans laquelle ils se trouvaient. Ces temps sont renvoyés à des périodes de décrochage scolaire, de perte de travail ou encore à des temps d'inactivité.

Entrer en service civique ne vient pas gommer ces éléments. La situation passée est à prendre en compte pour comprendre le processus de désengagement des volontaires en situation de rupture. Prenons l'exemple de Benjamin, 25 ans et titulaire du baccalauréat. Pendant les quatre années qui ont précédé son service civique, il a enchaîné les ruptures. Que ce soit dans ses études ou dans les différents emplois qu'il a occupés, Benjamin ne va pas jusqu'au bout d'un

³⁹ Muniglia, Virginie, et Céline Rothé. « Jeunes vulnérables : quels usages des dispositifs d'aide ? », *Agora débats/jeunesses*, vol. 62, no. 3, 2012, pp. 65-79.

cycle. Le premier BTS qu'il a commencé ne lui a pas plu. Il a alors décidé de travailler et a trouvé un emploi dans l'électronique. Suite à une relation conflictuelle avec son supérieur, il a décidé au bout de sept mois, de quitter l'entreprise et de trouver un poste plus adapté à ce qu'il recherche. Aucun poste ne lui a accordé les responsabilités qu'il recherchait et a donc décidé de reprendre ses études.

« Je ne suis pas du tout du genre à ne rien faire, il faut que je m'occupe tout le temps et que ça avance, que ça avance vite. Il faut que je fasse des études pour monter en compétences et avoir des responsabilités parce que là les postes ça n'avance pas » Benjamin, contrat rompu au bout de 2 mois (sur 6)

Au vu de son parcours scolaire compliqué et ne souhaitant pas effectuer des études théoriques, Benjamin décide alors de s'orienter vers une formation en alternance. Deux ans ont été nécessaires pour trouver une entreprise et entrer dans la formation (en liste d'attente la première année). Pourtant deux mois seulement après y être entré, il a quitté son entreprise et sa formation pour effectuer une mission de service civique qu'il définit comme étant une « occasion rêvée ». Par crainte de laisser passer une occasion ou de perdre son temps, Benjamin ne cesse de quitter les emplois ou études dans lesquels il s'est engagé. Le nombre de ruptures présent dans son parcours nous amène à considérer son engagement en service civique comme étant fragile. Lorsque l'on évoque son projet d'orientation, Benjamin m'explique qu'il est perdu entre le travail et les études et concernant les domaines, il hésite entre l'animation et le numérique.

Le poids du contexte extérieur, de la situation du volontaire vient jouer sur la posture qu'il va avoir. Prenons deux autres exemples : ceux de Damien et d'Aya. Tous deux ont un profil différent, Damien est inactif depuis plusieurs années et c'est la mission locale qui l'a accompagné vers le service civique. Concernant Aya, elle cherchait une alternance pour ses études de communication mais n'ayant pas trouvé, elle a décidé de faire un service civique dans le service communication d'une collectivité. Ces deux volontaires ont connu des difficultés dès le début de leur expérience qui ont eu un impact sur leur engagement. Damien et Aya n'ont pas de soutien financier de la part de leurs parents, il n'y a pas de solidarité familiale. Damien est suivi depuis plusieurs années par la mission locale et avant son service civique, il est resté plus d'un an en inactivité. A son entrée en service civique, il avait pour objectif de reprendre une

activité quotidienne et de gagner son propre argent. Lors de l'entretien il explique les difficultés qu'il a eu pour respecter les horaires, en particulier ceux du matin.

« Ouais je me souviens de la première semaine, c'était difficile ... une horreur ! Bon déjà j'avais plutôt l'habitude de me coucher à 3h et de me lever à 12h (rire) Mais eux ils ne rigolaient pas quand c'était 9h, c'était 9h fallait pas arriver en retard.

Tu arrivais après 9h ?

Quand je ne me levais pas oui » Damien, contrat rompu au bout de 2 mois (sur 8)

La période d'inactivité qu'à connu Damien l'a amené à ne plus avoir un rythme adapté au travail. Avant même de se consacrer à sa mission, c'est avant tout ce rythme quotidien qu'il doit retrouver. C'est l'un des premiers éléments qui l'a conduit vers un désengagement.

Prenons un dernier exemple pour illustrer ce premier facteur de désengagement, celui d'Aya. Aya a changé de ville pour effectuer son service civique dans le domaine de la communication, secteur qu'elle affectionne particulièrement puisqu'elle souhaite travailler dans la communication digitale. N'ayant pas d'argent, ni d'aides financières de la part de ses parents, elle cohabitait avec une amie. Malheureusement, Aya a constaté au fil des semaines et même au fil des mois, que son indemnité de service civique n'arrivait pas. C'est seulement au bout du troisième mois qu'elle a pu toucher ses premières indemnités. Elle explique que cette période a été compliquée se traduisant par une relation tendue avec sa tutrice et une organisation personnelle complexe.

« Je me souviens d'une fois où Madame A et Madame B [ses collègues] m'ont proposé d'aller manger avec elles en ville. Elles me proposaient tout le temps mais moi je disais non, je mangeais chez moi tranquille et il y a une fois où la réunion s'est terminée beaucoup plus tard que prévu... en gros j'avais plus le temps de rentrer chez moi parce qu'il y avait un événement important et je devais prendre des photos. C'était la galère à ce moment du coup bah je n'ai pas mangé fin j'ai mangé après en rentrant chez moi. Et je me souviens que je ne savais pas trop quoi

dire entre le mal de ventre et le gros déjeuner du matin (rire). [...] Après ça c'était en janvier [début de son service civique], après de ce côté-là ça allait un peu mieux.». Aya, contrat rompu au bout de 5 mois (sur 6)

Les exemples de Benjamin, Damien et Aya, nous montre comment le contexte extérieur du volontaire peut avoir un impact sur ses conditions d'entrée dans le dispositif. L'instabilité et la précarité dans lesquelles se trouve le volontaire peuvent conduire à rendre l'engagement fragile et être un des facteurs de désengagement.

- **L'absence d'un projet d'avenir**

Un des éléments phare du service civique est le « projet d'avenir ». Souvent absent dans le discours des tuteurs, il est en revanche très présent dans celui des volontaires⁴⁰. Outre la mission de service civique, cette période de volontariat a aussi comme objectif la préparation d'un projet d'avenir. Ainsi, le tuteur doit accompagner le volontaire dans son postservice civique. Alors que certains volontaires ont déjà une idée précise de ce qu'ils souhaitent faire, d'autres n'en n'ont qu'une idée floue au moment de leur service civique. Certains n'ont même aucune idée de ce qu'ils souhaitent faire plus tard. Sur les dix enquêtés concernés par la rupture, il n'y a qu'Aya qui a une idée précise de ce qu'elle souhaite faire plus tard. Elle a d'ailleurs choisi une mission qui se trouve dans le secteur où elle souhaite travailler. Pour tous les autres, l'enjeu du service civique est davantage de se construire, de retrouver une situation stable ou de découvrir un secteur. Valérie Becquet⁴¹ a défini trois usages du service civique : « se trouver » ; « se tester » et « se confirmer ».

⁴⁰ Dans leur étude sur la mise en œuvre et l'impact du service civique dans le département de l'Aisne, Clothilde Talleu et Céline Leroux mettent en avant les différentes formes d'accompagnement que peuvent avoir les volontaires. Leur analyse dévoile une très faible importance accordée au projet d'avenir voir même pour certains tuteurs, une totale méconnaissance de cet aspect.

Talleu Clothilde, avec la collaboration de Leroux Céline., 2019, Le service civique dans les associations. Mise en œuvre et impact dans le département de l'Aisne, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

⁴¹ Becquet, Valérie. « Le service civique : un choix d'engagement inscrit dans les parcours juvéniles », *Informations sociales*, vol. 195, no. 4, 2016, pp. 95-104.

Les volontaires relevant de la démarche d'engagement pour « se trouver » n'ont généralement pas d'idée précise de leur futur métier. Leur attente vis-à-vis de l'accompagnement s'apparente davantage à une clarification sur leur devenir. Cinq des dix enquêtés se situent dans le profil « se trouver ». Suite à un échec scolaire et à une absence de projet professionnel, ils réalisent un service civique et espèrent que cette expérience va les aider à y voir plus clair sur eux-mêmes et sur la suite de leur parcours.

La deuxième démarche d'engagement a pour objectif de « se tester ». Valérie Becquet définit cette démarche comme relevant d'une envie d'approfondir un projet. Le jeune ne sait pas encore ce qu'il souhaite faire plus tard mais quelques idées sont tout de même présentes. Le service civique lui permet de tester une de ces idées pour voir si le secteur lui correspond. Aurore et Anna ont un parcours qui peut être assimilé au besoin de « se tester ». Suite à un master arrêté, Aurore choisit de réaliser une mission de service civique dans une association qui s'occupe d'artistes. Elle souhaite en découvrir plus sur le secteur artistique qu'elle ne connaît que très peu. Anna vient d'obtenir son Baccalauréat et a une préférence pour les métiers du social. Ne connaissant pas les multiples professions qui recouvrent ce secteur, elle s'oriente vers une mission dans une structure du médico-social. Elle souhaite en découvrir un peu plus sur ce domaine.

Enfin, le troisième usage du service civique défini par Valérie Becquet est celui d'utiliser son engagement pour confirmer un projet professionnel. Il est nommé « se confirmer ». Parmi les enquêtés, Aya et Lucas ont tous deux un projet d'avenir clair lors de leur entrée en service civique. Aya souhaite travailler dans la communication et a choisi une mission de service civique qui va lui permettre de développer des compétences et gagner en expérience dans ce domaine. Lucas a arrêté un master qui ne lui convenait pas. Il sait déjà quel master reprendre lors de son entrée en service civique. Il s'engage pour pouvoir développer des compétences (dans la gestion de projet) avant de reprendre ses études.

Ces différentes attentes vis-à-vis du dispositif peuvent influencer sur l'engagement qu'ils vont avoir pendant leur mission. La majorité des enquêtés se trouve davantage dans le profil « se trouver » ou « se tester ». Leur projet d'avenir se situe davantage dans le présent ne sachant pas encore ce qu'ils souhaitent faire plus tard. De ce fait, le choix de la mission peut être moins évident ou approximatif. Lucas et Aya qui avaient déjà une idée claire de leur projet d'avenir, ont tous les deux rompu leur contrat car ils avaient une idée claire de ce qu'ils allaient faire

derrière. L'effet de la rupture n'a pas eu les mêmes conséquences que pour les autres volontaires interrogés. La situation du volontaire avant son service civique semble influencer sur le déroulement de son engagement. Avoir un projet d'avenir incertain serait donc l'un des facteurs du désengagement.

- **Le désintérêt pour la mission effectuée**

Le désengagement peut aussi être provoqué par le manque de reconnaissance ou d'intérêt apporté à la mission. Celle-ci ne correspond pas à l'idée que s'en faisait le volontaire ou à changer au cours des mois. C'est le cas de Claire qui pensait organiser des ateliers et des animations sur la lecture mais qui s'occupe finalement de l'étiquetage et du tri des livres à la bibliothèque de l'école. Dans l'entretien, elle évoque la déception et le manque de sens qu'elle accordait à sa mission quotidienne. Cette recherche de sens fait partie intégrante de son processus de désengagement. En parallèle de son service civique, Claire développe une activité de création et entretien de *dreadlocks*. En me tendant sa carte de visite, Claire m'explique que c'est grâce au service civique qu'elle a pu les réaliser et avancer dans son projet. Après une période de chômage qu'elle a utilisé pour développer son activité, Claire n'avait plus de revenu suffisant pour vivre. Son activité ne lui rapportait pas assez pour en vivre. Je ne sais pas si Claire a le soutien de ses parents. Durant tout l'entretien c'est une question qu'elle évite et affirme au contraire son indépendance et ses techniques de « débrouille ». C'est pour continuer de développer son activité professionnelle que Claire a décidé de se lancer dans un service civique. Les horaires de sa mission lui permettaient d'avoir du temps libre pour recevoir ses clients. Cependant, même si l'aspect financier est sa première motivation d'engagement, l'intérêt pour la mission l'est aussi. Habitée à s'engager et à travailler par passion, Claire aime prendre des initiatives et entreprendre des choses. Dans sa mission de service civique, elle n'a pas trouvé le moyen de s'épanouir et ne voit pas l'utilité de son travail. Même si l'aspect financier l'a faite rester quelques mois, le désintérêt pour la mission l'a amenée à la rupture de contrat. L'arrêt prématuré de son contrat a été enclenché par un autre motif de désengagement, la relation conflictuelle entretenue avec son tuteur.

- **Une relation complexe avec le tuteur**

« J'intervenais dans deux écoles. Il y en avait une où ça se passait vraiment bien, bonne équipe j'aimais vraiment bien et puis une autre, rien à voir, plutôt ancienne école et là clairement ça ne l'a pas fait. Evidemment tu l'as compris, mon tuteur était dans la deuxième école (rire) » Claire, contrat rompu au bout de 6 mois (sur 9)

La qualité de la relation avec le tuteur est un élément essentiel pour que le service civique se passe bien. Chacun des enquêtés a eu à un moment de son service civique un point de conflit avec son tuteur. Mécontente sur les attentes du service civique, non accompagnement au projet d'avenir, non versement des indemnités, refus de congés, manque de reconnaissance, les raisons sont diverses mais elles sont toutes mises en lien avec le tuteur. Ils l'évoquent comme une personne centrale liée à la rupture. Reprenons le cas de Claire qui s'est engagée en service civique pour pouvoir développer son projet d'entrepreneuriat. Alors qu'elle pensait être en contact avec les enfants, Claire se retrouvait seule à la bibliothèque. Lorsqu'elle a fait part de son incompréhension à son tuteur, elle s'est rendu compte que leurs attentes et visions du service civique n'étaient pas les mêmes. Cette déception l'a amené à se poser des questions sur l'objectif même du dispositif.

« Quand tu décides de t'engager tu ne t'attends pas à étiqueter des bouquins dans une pièce au fond d'une bibliothèque, c'est n'importe quoi. [...] Clairement on te met au placard ! Ça pose des questions sur l'objectif politique du service civique » Claire, contrat rompu au bout de 6 mois (sur 9)

Sa déception et son mécontentement sont de plus en plus forts lorsqu'elle prend conscience que sa mission ne changera pas. La posture du tuteur est un élément fort qui revient dans tous les

entretiens. Ainsi, il convient de préciser le rôle que cet acteur a dans le service civique et les différentes formes d'accompagnement qui ont été recensées.

2. Le rôle déterminant du tuteur et de l'accompagnement proposé

Il ne faut pas oublier que le service civique est un dispositif qui met en relation un volontaire et un tuteur. Ce dernier l'accompagne dans sa mission et dans son projet d'avenir. Tout comme les volontaires, il existe plusieurs profils de tuteur. Ces profils peuvent être construits en fonction de l'organisme dans lesquels ils se trouvent, du statut professionnel qu'ils occupent, de leurs visions du service civique ou encore de l'accompagnement qu'ils proposent. Dans une étude réalisée dans le département de l'Aisne, Clotilde Talleu et Céline Leroux définissent quatre profils de tuteurs : « le tuteur sur papier ; le tuteur administratif ; le tuteur opérationnel et le tuteur projet d'avenir ».⁴² En créant ces profils types, cette étude met en avant les différentes formes de tutorat qui existent en fonction de la proximité et du contenu de la relation. Le tuteur « opérationnel » et le tuteur « projet d'avenir » renvoient respectivement à un accompagnement sur le terrain avec un développement de compétences et à un soutien au projet d'avenir (aide à la réflexion et à la mise en œuvre de leur après service civique). Ces formes de tutorat sont celles que les volontaires revendiquent, l'accompagnement qu'ils auraient souhaité avoir. En fonction de leurs attentes du service civique, certains souhaitent particulièrement développer des compétences tandis que d'autres regrettent le manque d'accompagnement sur leur projet de vie et leurs incertitudes concernant leur « après service civique ». A l'inverse, la relation tendue qu'ils entretiennent avec leur tuteur découle davantage d'un tutorat peu présent voire inexistant. Dans ces différents cas, le phénomène de désengagement s'accélère et renvoie davantage à un tuteur « sur papier » ou un « tuteur administratif » avec qui ils ne communiquent que très rarement et qui ne prennent pas compte de leurs demandes d'adaptation. Le rôle du tuteur reste centré sur la mission qui a été définie avant l'arrivée du volontaire. Lucas imaginait le service civique comme un moyen de développer des idées et d'avoir une première expérience « d'engagement » dans une association militante. Il constata à son arrivée que sa tutrice ne se trouvait pas dans la même ville que lui et que l'équipe présente sur le territoire était composée

⁴² Talleu Clotilde., avec la collaboration de Leroux C., 2019, Le service civique dans les associations. Mise en œuvre et impact dans le département de l'Aisne, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

de bénévoles. L'absence de local l'a beaucoup étonné. Il s'est retrouvé face à une réalité du terrain qui lui a fait perdre ses repères.

Aya qui fait un service civique en intermédiation, ne comprend pas qui est en charge de l'accompagner. Lorsqu'elle rencontre ses problèmes de versements d'indemnité, elle constate que ni l'organisme d'accueil, ni l'organisme qui met à disposition l'agrément ne lui fait de retour. Plus tard, l'organisme d'accueil lui reproche même d'avoir contacter la structure qui a mis en place l'intermédiation. Sa place de volontaire et la leur de tuteur n'ont pas été complètement identifiées. Ce point se confirme lorsqu'elle affirme avoir pris connaissance de l'existence d'un accompagnement au projet d'avenir une fois son contrat rompu.

Ces différentes visions du service civique entre volontaire, tuteur et organisme peuvent amener le volontaire ou le tuteur à modifier le déroulement du service civique ou à trouver un compromis. Si ce n'est pas le cas et que le service civique se poursuit, l'investissement accordé à la mission pourra alors être de moins en moins important. Pire encore, il peut être l'élément déterminant qui conduit à la rupture administrative.

Comparons la vision d'Aurore et de Marion (tutrice d'Aurore) sur le service civique. Marion considère que le service civique est avant tout une mission. De ce fait, elle cherche une personne qui correspond à celle qu'elle a créé. De son côté, Aurore estime que le service civique doit être adapté en fonction des personnalités de chacun et qu'il doit permettre de construire son après service civique et lui permette de développer un réseau. Si l'on reprend le parcours d'Aurore avant son service civique, elle avait arrêté son master et souhaitait quitter le domicile familial. Son projet d'avenir est à construire. Ces deux regards différents vis-à-vis d'un même dispositif les a amenés à une incompréhension et à un éloignement. Tandis que Léa évoque le fait qu'elle donnait de moins en moins de tâches à Aurore car cette dernière arrivait de plus en plus en retard et ne faisait pas entièrement les missions qui lui avaient déjà été confiées, Aurore précise qu'elle ne se sentait pas responsabilisée et s'est découragée. Pendant l'entretien Aurore répète d'ailleurs à quatre reprises « Elle ne me faisait pas confiance ».

« - *Qu'est ce qui serait important pour que ton service civique se passe bien ?*

-Une bonne équipe et être responsabilisée, s'occuper du volontaire quoi. Oui il y a la mission mais ça ne s'arrête pas à la mission. Ne pas s'arrêter à la mission mais aussi au projet de vie, adapter la mission en fonction des volontaires et ne pas la copier sur n'importe qui, qu'elle soit adaptée à pourquoi tu es là ». Aurore, contrat rompu au bout de 4 mois (sur 6)

« bah je pense qu'à la fois j'ai besoin d'un tutorat qui soit présent parce qu'on a besoin d'eux, ne serais ce que pour arriver correctement dans une structure, être encadré pour ne pas faire les choses n'importe comment, comprendre à qui on parle etc. etc. Quels sont les enjeux de la structure de manière générale. Donc ça c'est un point important je pense et puis parallèlement je pense que j'avais déjà une volonté d'indépendance, un besoin aussi de faire des projets par moi-même et du coup voilà il fallait trouver un truc entre deux quoi » Marine, contrat rompu au bout de 1 mois (sur 6)

La relation tuteur / volontaire se complexifie à travers un manque de communication ou parce que les attentes vis-à-vis du service civique ne sont pas les mêmes. Dans leurs discours, les tuteurs vont davantage parler d'une mission pensée et à réaliser tandis que la majorité des volontaires interrogées souhaitaient une mission adaptée à leur profil.

- **Le temps de la rupture**

Parmi les dix parcours de « décrocheur », on peut distinguer deux types de rupture. Pour acter la rupture, une première partie va attendre d'avoir une « sortie de secours ». Marine va demander un changement de mission et trouver un autre service civique. Anna va préparer un concours et Aya a une piste de travail. Ces trois volontaires ne trouvent pas de bénéfices suffisant à leur service civique et décident de partir pour aller vers une activité qui va leur

apporter davantage (en compétence, intérêt, argent ou par rapport à leur projet d'avenir). La deuxième partie a défini le service civique comme un élément important de leurs parcours, un moyen de rebondir après une période incertaine (période d'inactivité, cumul de plusieurs CDD). Dans ce cas la rupture va davantage être subie.

Les études de cas nous ont montré que les facteurs peuvent être plus ou moins déterminants dans le processus de rupture en fonction de leur expérience et de leur vécu. Néanmoins, on retrouve chez chacun d'entre eux au moins deux facteurs qui au fil du temps, les conduisent au départ. Un autre élément peut venir bousculer ce processus (en l'accélérant ou en l'atténuant), il s'agit de l'apparition d'une tiers personne dans le processus de rupture. Ces personnes peuvent être des responsables du service civique, les parents du volontaires ou ses amis.

3. Un appel à l'aide avant la rupture

Lorsque c'est possible, les enquêtés ont eu une discussion avec leur tuteur pour évoquer les mécontentements ou difficultés rencontrées. Si la situation ne s'arrange pas et qu'au contraire elle se dégrade, d'autres acteurs peuvent rentrer en compte. Dans ce point, nous verrons quels sont les individus qui interviennent dans le processus et si ces acteurs jouent un rôle dans le processus de rupture. La DRJSCS, la DDSCS, l'ASC, les autres volontaires de la structure, les collègues ou encore l'entourage personnel et familial du volontaire sont les principaux acteurs qui apparaissent comme des messages d'alerte face à une situation qu'il est de plus en plus difficile de poursuivre.

Pour toutes informations sur leur volontariat ou éléments notables à faire remarquer, les volontaires peuvent contacter l'agence du service civique via un numéro dédiés ou contacter au niveau local, les référents départementaux et régionaux. Ainsi les référents me confient avoir des appels téléphoniques ou mails de volontaires qui viennent demander conseil ou dans certains cas « à l'aide » face à un élément précis qui ne va pas dans le service civique comme une indemnité non perçue ou une demande de congés non autorisée etc. Puis d'autres appels concernent plutôt un questionnement, un besoin d'information liée à la mission, aux conséquences d'une rupture, à la possibilité de changer de service civique. Dans ces cas, les

conversations tournent beaucoup autour d'une déception liée au tutorat ou à la mission de service civique. Le volontaire se sent mal dans sa mission et cherche à travers cet échange avec un référent à trouver une solution pour que leur situation change.

« J'ai trouvé ça cool parce que monsieur B il m'a dit que ce n'était pas grave, si ça n'allait pas je pouvais démissionner, ce n'était pas un échec, il fallait plutôt faire ça si ça n'allait pas et en refaire un autre ailleurs parce que je n'avais pas dépassé les cinq mois de mission. Si tu ne dépasses pas les cinq mois tu peux en refaire un à zéro, et ça j'ai trouvé ça cool qu'il me dise ça. Et puis lui il voit vraiment ça comme un engagement quoi ... ce n'est pas un travail, c'est aussi censé te plaire et si ça ne peut pas s'adapter bah ça ne sert à rien qu'il y ait du mal-être quoi ... » Aurore, contrat rompu au bout de 4 mois (sur 6)

A travers cette rencontre, Aurore a reconsidéré son service civique comme un engagement et s'est intéressée à l'aspect personnel du service civique, à savoir le projet d'avenir qui correspond à la préparation de l'après service civique.

« Du coup quand je suis revenue de cette sortie là j'ai parlé avec ma tutrice et puis aussi du projet d'avenir parce que le projet d'avenir elle n'avait pas fait la formation tutrice donc elle n'y connaissait rien. Elle faisait que de me parler de ses contrats aidés, elle avait que ça en boucle mais moi j'étais en service civique pas en contrat aidé. » Aurore, contrat rompu au bout de 4 mois (sur 6)

On peut imaginer, que le fait de contacter une personne du département ou de la région relève déjà d'un processus. Ce point est d'autant plus souligné lorsque la prise de contact a été faite mais que le volontaire n'a pas eu de retour. Dans ces cas, l'enquêté dénonce un vrai abandon et grand moment de solitude. Lorsque la prise de contact avec les futurs enquêtés s'est faite, quelques retours de mails ont mis en avant leur mécontentement et désarroi vis-à-vis du dispositif.

« Je m'étonne de recevoir une telle demande 3 ans après la fin de mon engagement. En effet, ayant fait remonter plusieurs problèmes à l'époque et ayant été ignoré, cela me stupéfait. J'ai en effet rompu mon contrat car mes attributions étaient davantage celles d'un salarié que celle d'un volontaire. De plus, comme dit à l'époque, le respect pour mon travail sur mon lieu de travail était quasiment inexistant. » Corentin, réponse par mail

Les référents régionaux et départementaux se retrouvent souvent démunis face à ces situations. Le processus de rupture est souvent déjà bien avancé lorsque les volontaires les contactent. De plus, mise à part des problématiques concrètes liées à l'indemnité ou aux jours de congés sur lesquels l'agent peut rapidement alerter et intervenir, sa position ne lui permet pas de répondre à toutes les situations. Un agent me confie être parfois frustré quand certaines situations ne trouvent pas de solution faute de marge de manœuvre suffisante. L'intervention dans les organismes n'est pas toujours évidente et l'appropriation du dispositif par les structures rend le suivi de plus en plus difficile⁴³. Je remarque d'ailleurs plusieurs fois que des questions liées au devenir du volontaire sont posées « Du coup vous envisagez quoi ? Vous avez des pistes pour la suite ? » pour laisser au volontaire qui est en train de rompre son contrat quelques informations ou conseils.

L'entourage du volontaire peut également intervenir au cours du processus de rupture. Face à cette situation qui ne leur convient pas, ils se confient auprès de leurs parents. C'est le cas de Lucas qui évoque plusieurs fois l'inquiétude de ses parents face à son comportement. Ils ont perçu un mal être chez leur fils qui les a conduits à l'encourager vers la rupture de contrat. Le soutien familial se traduit aussi par l'aspect financier ou l'hébergement. L'acte de la rupture a tendance à être réalisé une fois le soutien des parents confirmé (retour au foyer familial, aide financière).

⁴³ Prenons l'exemple du service civique et du stage de fin d'étude. Aujourd'hui, de nombreux étudiants réalisent leur stage de fin d'étude en réalisant un service civique. Alors que l'un oblige à l'évaluation et à la réalisation d'une mission qui correspond à des attentes pédagogiques, le second renvoie à un contrat d'engagement donc les principales caractéristiques sont : la motivation du volontaire, la réalisation d'une mission d'utilité publique et l'accompagnement à un projet d'avenir. Malgré ces différents objectifs, la place de plus en plus importante du service civique dans les organismes, la correspondance des durées et le faible coût de ce dispositif, amène les établissements scolaires et les étudiants à assimiler le service civique à un potentiel stage d'étude.

Enfin, il y a Marie qui a été encouragée par ses amis. Marie connaît le service civique parce que plusieurs personnes de son entourage en ont réalisé un.

« Je n'avais pas de dégoût total contre la structure, contre le système mais plutôt fin ... je m'en rends bien compte et puis j'ai pleins d'amis qui ont fait un service civique autour de moi et je me rends bien compte que c'est un peu bancal, qu'il y a un peu de tout... Je pense qu'il ne faut pas hésiter à le dire quand ça ne va pas, le dire clairement. Ou sinon... changer de mission. » Marine, contrat rompu au bout de 1 mois (sur 6)

Une fois la rupture envisagée, intériorisée et administrativement effectuée, le jeune n'a plus le statut de volontaire. Avec un projet d'orientation particulièrement incertain, l'arrêt prématuré du contrat vient rappeler un peu plus tôt que prévu une situation de précarité. Alors que certains ont repoussé le moment de la rupture pour préparer une solution de repli et éviter de se retrouver en situation de grande précarité (retour possible au foyer parental, perspective d'un emploi saisonnier, s'engager dans une autre mission de service civique), d'autres enquêtés n'ont pas pu avoir le temps ou les ressources nécessaires pour le faire. Même si le motif de rupture renvoie à l'accord entre les parties, il n'en reste pas moins une rupture prématurée d'un engagement. Le volontaire part ainsi avec son projet d'avenir s'il y a et une expérience plus ou moins courte d'engagement.

Conclusion du chapitre 2

Le chapitre 2 était consacré à l'analyse du motif de rupture « commun accord entre les parties ». Nous avons vu en premier point que le motif est particulièrement flou, aussi bien dans son intitulé que dans son utilisation. Caractérisé par un processus, ces ruptures se traduisent par un désengagement avant de se confirmer administrativement. Ce processus nous fait écho à celui du « décrochage » connu dans le domaine scolaire. Michel Janosz est un chercheur qui axe ses recherches sur l'environnement scolaire. Il qualifie le décrochage scolaire comme étant l'aboutissement d'un « décrochage de l'intérieur »⁴⁴, qui se manifeste par des instances de distractions, de désinvestissement suivi d'absences. A partir du profil et de l'histoire des personnes interrogées, plusieurs causes de rupture ont été soulevées. Les facteurs identifiés sont : la situation instable et précaire à l'entrée du service civique ; l'absence d'un projet d'avenir clair ; la recherche de sens dans la mission et la mésentente entre le volontaire et le tuteur. Certains facteurs sont souvent liés. Les enquêtés qui n'ont pas d'idée claire sur leur après service civique recherchent davantage le sens qu'à leur mission. Aussi, cette quête de sens peut également aller de pair avec la non-communication entre tuteur et volontaire. C'est le cas de Marion et de Claire qui ne trouvent pas de sens à leur mission et qui dénoncent un refus de leur tuteur lorsqu'elles ont demandé des changements.

Afin de mieux apprivoiser et comprendre les parcours qui conduisent à un désengagement et à la rupture de contrat, nous allons mettre en perspective ces histoires avec celles de volontaires qui ont terminé leur contrat. L'étude sur les effets du service civique que j'ai pu réaliser au cours de mon stage m'a permis d'obtenir des données sur le parcours des enquêtés et sur le déroulement de leur service civique. Le chapitre 3 nous montrera que le besoin d'occupation et de tutorat sont présents dans tous les entretiens (service civique rompu ou non). En revanche, des disparités sont présentes lorsque l'on s'intéresse au type d'accompagnement attendu et à la place du service civique dans leurs parcours de vie. Ce point a d'ailleurs des effets sur la manière d'utiliser et de valoriser leur expérience.

⁴⁴ Janosz Michel est un scientifique qui axe ses recherches sur l'environnement scolaire. Il utilise le terme « décrochage de l'intérieur » pour illustrer le processus de décrochage scolaire. Cette étape renvoi à un désinvestissement en classe mais a une présence toujours assidue de l'élève. Janosz Michel, « L'abandon scolaire chez les adolescents : Perspective nord-américaine ». *Ville-école-intégration Enjeux*, n° 122, septembre 2000, p. 105-127.

CHAPITRE 3

UNE APPROPRIATION DIFFERENCIEE DU DISPOSITIF CHEZ LES « DECROCHEURS » ET LES « BONS ELEVES » DU SERVICE CIVIQUE

Ce troisième et dernier chapitre met en perspective l'analyse qui vient d'être réalisée dans le chapitre 2. En réalisant une étude sur les effets du service civique⁴⁵, j'avais en ma possession des données sur une vingtaine de volontaires qui ont terminé leur service civique. Avoir ces données était une réelle opportunité pour pouvoir comparer les expériences. Mettre en lumière les caractéristiques qui peuvent pousser certains à « décrocher » au contraire d'autres, qui vont plus facilement pouvoir s'approprier le dispositif. Cette analyse comparative va nous permettre de mettre en avant deux caractéristiques propices au bon déroulement du service civique : avoir des attentes claires vis-à-vis du dispositif et être en capacité de pouvoir s'adapter, d'être autonome dans sa mission. Le volontaire n'étant pas seul maître de son service civique, nous nous intéresserons aux acteurs qui peuvent jouer un rôle dans le processus de rupture du service civique ou au contraire être des facteurs de réussite. Dans quel contexte les volontaires entrent dans le dispositif ? Après avoir défini les différentes portes d'entrée dans le service civique, nous nous intéressons aux effets de cet engagement. Quel est l'impact de la rupture pour le volontaire et le tuteur ?

1 S'OCCUPER OUI, MAIS PAS N'IMPORTE COMMENT : ANALYSE DES MOTIVATIONS A L'ENTREE DU SERVICE CIVIQUE

Cette partie va mettre en avant un point commun entre tous les enquêtés, celui de ne pas vouloir rester sans rien faire. Ainsi, nous allons voir comment le service civique vient parfois occuper un espace vide, un moment d'incertitude et de précarité dans le parcours de vie des jeunes.

⁴⁵ Pour rappel, cette étude s'est réalisée dans le cadre d'une mission de stage à la DRJSCS Bretagne. Il s'agissait d'une commande de la part de cette institution

Ensuite nous analyserons les différents canaux d'entrée dans le dispositif. Nous verrons que les volontaires qui « décrochent » ont davantage tendance à se lancer dans le dispositif de manière imprévue, dans l'urgence, à l'inverse des autres volontaires qui vont plutôt anticiper leur engagement.

1. L'enjeu commun de ne pas « rester sans rien faire »

L'engagement pour la société n'apparaît que très rarement dans les entretiens. L'objectif premier du service civique serait de « s'occuper ». La crainte de l'inactivité est récurrente dans les discours et le service civique semble être l'une des solutions pour y échapper. Lors de l'entretien, Lucas définit l'inactivité comme une faille. Pour lui, il est important d'avoir une clarté dans son parcours afin de valider les étapes une par une et atteindre son objectif. Lorsqu'il a décidé de changer de master, Lucas a eu l'impression de « perdre » une année. A l'occasion d'une conférence intitulée « l'impact du service civique sur la société »⁴⁶, Valérie Becquet a rappelé qu'une des caractéristiques de la France est d'avoir instauré en tant que norme, le parcours linéaire. La trajectoire de référence se structure autour de la possession d'un diplôme lié au marché de l'emploi. Les bifurcations ou ruptures ne trouvent pas leurs places dans ce parcours linéaire où il n'y aurait aucune faille. Le jeune devrait enchaîner les étapes d'un parcours pré établi qui l'emmène sans embusque à l'emploi. Ce parcours de réussite ne laisse pas de place aux bifurcations ou aux expériences annexes qui peuvent contribuer à l'avancer d'un projet. Face à cette norme, la situation de décrochage ou d'échec est perçue comme quelque chose de négatif et peut entraîner un sentiment d'exclusion, de dévalorisation chez le jeune.

⁴⁶ Valérie Becquet a animé une conférence lors de la quinzaine du service civique (coordonné par l'UFCV à Dijon le 1^{er} Juin 2018). Son intervention avait pour titre « l'impact du service civique sur la société ». <https://www.youtube.com/watch?v=FDDcUefnuac&t=462s> [conférence mise en ligne le 13 Juin 2018]

La construction d'une orientation, d'un projet professionnel est progressive tout comme l'insertion dans le milieu de l'emploi. Face à ces incertitudes, les dispositifs de volontariat sont souvent utilisés comme une porte nécessaire à franchir au cours de leur parcours. Dans un rapport sur le SVE, Elaine Bardot⁴⁷ souligne l'incertitude des jeunes quant à leur insertion vers l'emploi. Cette période les amènerait à devoir se prendre en main, à se construire un chemin vers l'employabilité.

« La dérégulation de l'ordre du travail pousse l'individu sur le devant de la scène et le conduit à se prendre en main lui-même (Castel, 2009, p. 140). L'insertion dans l'emploi est progressive, incertaine, diversifiée et relativement ouverte. Elle se présente comme un processus où dominent les dimensions d'incertitude, de flexibilité et de réversibilité (Nicole-Drancourt, 1995). Dans une situation d'incertitude, « la question de l'estime de soi devient alors un enjeu social dans une société où l'ascenseur social ne semble plus fonctionner »

Perdu dans leur orientation ou leur recherche d'emploi, les volontaires rencontrés font le choix de s'engager dans un service civique pour avancer dans leur quête d'autonomie et gagner en stabilité. La recherche d'autonomie qui caractérise cette tranche d'âge (16-25ans) se traduit par la volonté d'une indépendance financière et le développement de compétences. Elle peut être assimilée à un processus plus ou moins long en fonction du profil des jeunes⁴⁸. La situation économique et l'orientation vers l'avenir sont deux éléments qui vont influencer sur le processus d'autonomie.

⁴⁷ Bardot Elaine, Le volontariat européen dans le parcours d'insertion des jeunes. Expérience de mobilité au cœur d'un projet, rapport d'étude AFPEJA, INJEP, Paris, 2012.

⁴⁸ François Dubet a axé ses recherches sur la tension entre l'autonomisation des jeunes et les contraintes sociales qui influent sur leurs parcours personnels. Les épreuves du processus d'autonomie ne seraient pas les mêmes pour tout le monde.
Dubet François, *Trois jeunesses. La révolte, la galère, l'émeute*, Lormont, Le Bord de l'eau, coll. « Crescendo », 2018, 131 p

En proposant une indemnité et une mission concrète, le service civique permet au jeune de gagner son argent et de développer des compétences. La pression des parents pour ne pas tomber dans l'inactivité les amène à trouver une alternative. Lorsqu'il s'agit d'un changement d'orientation ou d'une année donnée à la réflexion, le service civique peut être présenté comme étant la bonne alternative, la bonne solution pour combler un temps vide. Là encore l'objectif est de « rentabiliser » le temps d'inactivité. Pour ceux qui ne bénéficient pas d'un soutien familial, le dispositif peut être considéré en premier lieu comme une occasion financière. Ne trouvant pas de travail et n'étant pas éligible au RSA⁴⁹, ce dispositif leur permettrait d'occuper une période d'inactivité et d'être une première étape vers l'autonomie.

Qu'ils aient « décroché » ou terminé leur service civique, tous les enquêtés ont choisi le dispositif pour palier à un temps d'inactivité ou à une impasse. L'indemnité joue un rôle important compte tenu de la situation économique instable des jeunes. Néanmoins, même si ces critères sont communs, il y a aussi des divergences. Alors que certains volontaires ont anticipé leur arrivée en service civique leur permettant de choisir une mission particulière et d'inclure leur volontariat dans un projet plus global ; d'autres sont arrivés dans le dispositif parce que celui-ci venait répondre à une situation d'urgence. En utilisant différents canaux d'entrée, nous allons voir que le dispositif va venir répondre à des attentes plus ciblées et adaptées à la situation individuelle du jeune. Dans leurs travaux sur les usages des dispositifs d'aide⁵⁰, Virginie Muniglia et Céline Rothé s'intéressent à la façon dont les jeunes appréhendent le système d'aide et le mobilisent dans leurs parcours. Centrées sur les jeunes « vulnérables », elles mettent en avant les différentes manières de s'approprier un dispositif.

⁴⁹ Pour être éligible au Revenu de Solidarité Active, il faut avoir minimum 25 ans. Le service civique concerne des jeunes âgés de 16 à 25ans (30 ans si situation de handicap). Il existe d'autres dispositifs d'aides pour les plus jeunes mais les critères d'éligibilité sont plus sélectifs (RSA jeune, aides régionales, garantie jeunes) et moins connus par les enquêtés.

⁵⁰Muniglia, Virginie, et Céline Rothé. « Jeunes vulnérables : quels usages des dispositifs d'aide ? », *Agora débats/jeunesses*, vol. 62, no. 3, 2012, pp. 65-79

2. L'inscription du service civique dans le parcours du jeune : de l'urgence au projet

« La notion de « parcours » porte en elle un impératif de planification et de projection. Et lorsqu'il est question de parcours professionnel ou de parcours d'insertion, on rappelle, en quelque sorte, à ceux qui n'y parviennent pas spontanément ou qui tarderaient à le faire que l'entrée en emploi se prépare et que l'initiative individuelle est ici déterminante ». ⁵¹

Pour comprendre l'expérience même du service civique et les facteurs qui peuvent amener à une rupture de contrat, il est important de s'intéresser au contexte et au parcours du jeune.

Valérie Becquet⁵² identifie deux « carrefours » d'entrée dans le service civique. Des « carrefours institutionnalisés » et des « carrefours inconnus ». Il s'agit là de s'intéresser aux cycles dans les parcours de vie. Les « carrefours institutionnalisés » renverraient à la fin d'un pallier comme l'obtention d'un diplôme ou la fin d'un CDD par exemple. Dans ces situations, le service civique se situe à la suite d'un cycle et prend un rôle d'orientation provisoire. On le fait avant la poursuite d'étude ou l'accès à un emploi. L'engagement est alors vu comme un projet, une étape et il est anticipé. Le « carrefour inconnu » renvoie plutôt à l'instabilité et l'imprévu. Suite à une rupture (décrochage scolaire, licenciement, événement soudain), le service civique va être une alternative à l'attente et servir d'occupation. En attendant autre chose, on réalise un service civique. La majorité des enquêtés « décrocheurs » se situent dans un « carrefour imprévu » au moment de leur entrée en service civique. L'instabilité de leurs parcours détaillée dans le chapitre 2 correspond à une situation d'urgence qui les a conduits à trouver une occupation et à s'engager dans ce dispositif.

⁵¹ Guillaume Jean-François. « Les parcours de vie, entre aspirations individuelles et contraintes structurelles », *Informations sociales*, vol. 156, no. 6, 2009, pp. 22-30.

⁵² Becquet, Valérie. « Le service civique : un choix d'engagement inscrit dans les parcours juvéniles », *Informations sociales*, vol. 195, no. 4, 2016, pp. 95-104.

Cette situation d'urgence et d'incertitude va avoir un impact sur les attentes du service civique et notamment sur l'accompagnement recherché. Une des caractéristiques des volontaires « décrocheurs » qui ont été interrogés est qu'ils se trouvent dans une situation de rupture avant leur entrée en service civique. Juliette fait cependant exception puisqu'elle avait préparé et anticipé son entrée en service civique. Après avoir réalisé un SVE et obtenu son Bac+5, Juliette a décidé de réaliser un service civique. Ses amis lui avaient conseillé et son expérience de volontariat réussi à l'étranger lui a donné envie de réitérer l'expérience. Cependant, souhaitant plus de liberté dans son service civique, Juliette a décidé de rompre son contrat et de réaliser un second service civique dans une autre structure. Si on isole le cas de Juliette, tous les autres « décrocheurs » n'avaient pas prévu de faire un service civique. Il s'agit plutôt d'un dispositif d'aide qui leur permet de sortir d'une situation d'urgence ou d'une alternative pour éviter l'inactivité

A l'inverse, la majorité des enquêtés qui ont terminé leur contrat de service civique ont défini cette expérience comme s'inscrivant dans une continuité. Perçu davantage comme un projet anticipé, l'arrivée en service civique s'est faite dans ce que Valérie Becquet a nommé des « carrefours institutionnels ». Le contexte était propice et le service civique découle davantage d'un choix pré établi.

« Je n'ai pas choisi de faire un service civique, j'ai choisi cette mission spécifique qui correspondait à mon domaine. Je n'aurai pas fait un service civique sinon... Je venais de terminer mes études dans l'environnement, la mission correspondait parfaitement à ce que je voulais faire, c'était comme un premier CDD, c'était ma première expérience pro... qui m'a amené à mon job d'aujourd'hui du coup »

Camille, service civique terminé, entretien de l'étude sur les effets du SC

Avant même le début du service civique, le volontaire a inscrit cette expérience dans un projet plus global et en a des attentes particulières. Une attention est accordée au choix de la mission. L'anticipation permet au volontaire de se renseigner sur le dispositif et les missions proposées. La thématique de la mission est particulièrement importante lorsque le volontaire a un projet d'avenir précis.

En s'intéressant à la place du service civique dans le parcours scolaro-professionnel des enquêtés, on comprend les différents rôles attribués au service civique. Les enquêtés qui ont rompu leur contrat et qui sont qualifiés dans cette étude de « décrocheurs » ont davantage tendance à inscrire leur service civique dans une période d'urgence, d'imprévisibilité. Aussi si l'on reprend la typologie de Valérie Becquet⁵³ qui met en avant trois attentes du dispositif (« se trouver » ; « se tester » ; « se confirmer ») nous pouvons en conclure que les enquêtés qui ont arrêté leur service civique sont plus nombreux à se trouver dans le profil « se trouver ». A l'inverse, ceux qui ont terminé leur contrat, on les retrouve plutôt dans le profil « se tester » et « se confirmer ». Ces différentes attentes vont avoir un impact sur l'accompagnement nécessaire et sur l'avancé de leur « projet d'avenir ». C'est ce que nous allons maintenant voir dans la deuxième partie consacrée aux effets différenciées de l'expérience. Nous allons constater que le rapport au temps et à l'avenir peut être différent d'un volontaire à un autre. D'autre part, en fonction de l'avancée dans son parcours d'insertion, le volontaire va plus ou moins utiliser le service civique comme étant une réelle expérience professionnelle. Enfin, nous évoquerons la place importante de l'accompagnement et les effets que peuvent avoir des ruptures « commun un accord entre les parties » sur les tuteurs.

⁵³ Becquet, Valérie. « Le service civique : un choix d'engagement inscrit dans les parcours juvéniles », *Informations sociales*, vol. 195, no. 4, 2016, pp. 95-104.

2 VOLONTAIRES ET ORGANISMES D'ACCUEIL : LES EFFETS DIFFERENCIÉS DE CETTE EXPERIENCE

1. L'incertitude de l'après service civique : un projet d'avenir à court terme pour les « décrocheurs »

Une des particularités des « décrocheurs » est que leur projet d'avenir n'était pas clairement défini à leur entrée en service civique. Ce temps d'engagement était l'occasion pour eux d'en savoir plus sur ce qu'ils veulent, ceux qu'ils souhaitent faire plus tard. L'expérience qu'ils percevaient comme étant le moyen de sortir d'une impasse, d'une période d'inactivité, les a pour la majorité ramenée à ce que Benjamin (qui a rompu son contrat après deux mois d'engagement) appelle « la case départ ». Mise à part Marine et Lucas qui ont respectivement enchaîné sur un second service civique et une inscription en master, tous les autres volontaires rencontrés ont traversé une période d'inactivité, de réflexion. La majorité d'entre eux a pu bénéficier d'un soutien familial se traduisant par un hébergement, une aide financière et parfois des deux à la fois. Pour Claire, Aya et Nathan le contexte d'urgence a refait surface les amenant ainsi vers d'autres relais (missions locales, pôle emploi, associations). Un élément est remarquable dans les différents discours, celui du rapport au temps. Marine et Lucas parlent de leur après service civique comme d'un projet de vie, renvoyant ainsi à ce qu'il souhaite devenir. Il peut s'agir d'un projet encore lointain et qui n'est pas forcément réalisable dans l'immédiat (demande des qualifications particulières, l'obtention d'un concours). Néanmoins la présence de ce projet va les guider pour la suite de leur service civique. A l'inverse, Claire et Nathan se situent davantage dans une situation d'urgence et restent dans leurs discours sur un avenir à très court terme. L'objectif étant de trouver un emploi ou du moins une ressource financière le plus rapidement possible. En l'absence d'un projet d'avenir clair et compte tenu de leur situation précaire, leur discours est davantage centré sur le présent. Ce point est encore plus frappant pour les enquêtés qui ont de grandes difficultés socio-économiques et qui viennent d'un milieu populaire. Damien et Yann ne font références à aucune profession ou projet de vie sur le long terme. Leurs entretiens tournent essentiellement sur le présent avec le besoin de se reconstruire pour ensuite accéder à un travail quel qu'il soit.

« Selon Bernard Charlot, les jeunes des milieux populaires ont un rapport à l'avenir différent de celui des jeunes des strates moyennes dont les parents essaient de planifier le parcours à long terme pour assurer leur réussite et leur mobilité sociale ascendante. Ceux de milieu modeste s'inscrivent dans le temps long de la vie, et leur projet est tout simple, celui d'accéder « à une vie normale » (avoir du travail, un appartement, une voiture, des enfants, des vacances), éléments que les jeunes des strates moyennes prennent pour acquis et qui ne constituent pas à leurs yeux un véritable projet à long terme »⁵⁴.

Nathan ne parle pas du tout de projet d'avenir et semble rester emprisonné dans le passé. Une mauvaise expérience professionnelle avant son service civique l'a profondément marqué et s'est particulièrement fragilisé qu'il s'est engagé en service civique. Sa relation conflictuelle avec son tuteur a eu de lourdes conséquences émotionnelles et même si son contrat a été rompu depuis 10 mois, c'est en larme qu'il me raconte son histoire⁵⁵. L'avenir, pour l'instant il n'y est pas prêt. Il a désormais 25 ans et ne sent pas apte à reprendre une activité professionnelle. Il envisage de commencer une activité bénévole dans une association pour la protection des animaux. La situation de Nathan peut nous renvoyer au concept de « désaffiliation » utilisé par Robert Castel. Nathan est isolé et ne bénéficie pas de l'intégration sociale générée par un travail et des relations sociales. Cette situation n'est pas exclusivement dû à son expérience de service civique. C'est un jeune qui était déjà en situation de vulnérabilité et de précarité avant son engagement. Néanmoins son parcours vient mettre en avant la diversité de profils et de projets d'avenir dans ce dispositif. Nathan a eu connaissance du service civique à travers un travailleur social. Passionné par les animaux, il a vu dans ce dispositif, le moyen de trouver une activité qui lui plait. D'après lui, il n'avait aucun projet d'avenir autre que celui de sortir de son inactivité et de sa dépression. Le cas de Damien est particulier mais il permet de mettre en avant que le rapport au temps n'est pas le même chez tous les volontaires. Le projet d'avenir peut être dans certaines situations le fait de se reconstruire, d'avoir une activité sociale et dans d'autres être lié à une orientation professionnelle précise. Il s'agit d'une étape différente dans le

⁵⁴ Claude Trottier, Madeleine Gauthier et Claire Turcotte, « Insertion professionnelle et rapport au temps de jeunes ayant interrompu leurs études secondaires », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 21 juin 2006, consulté le 08 Août 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/212>

⁵⁵ L'entretien avec Damien est particulier puisqu'il a duré 2h30 (la moyenne des autres entretiens étant de 1h). Il me confie plusieurs fois au cours de l'entretien qu'il a perçu l'enquête comme étant le bon moment pour se livrer et « dénoncer » son expérience.

processus d'insertion professionnelle. Si certains « décrocheurs » voyaient dans le service civique l'occasion d'avoir une expérience professionnelle, ce ne sera plus le cas une fois la rupture actée. Dans ce cas, l'expérience va davantage être considérée comme utile pour soi-même en tant qu'expérience humaine.

2. L'expérience sociale au détriment de l'expérience professionnelle : les effets de la rupture chez les « décrocheurs »

Compte tenu du contexte de chômage et de leur jeune âge, le service civique se trouve être une de leurs premières expériences bénévoles ou professionnelles. Même si cette expérience s'est arrêtée prématurément, les enquêtés qui ont rompu leur contrat la perçoivent désormais comme étant un apprentissage sur eux même et une avancée dans leur parcours. C'est particulièrement le cas quand la rupture du contrat a eu lieu au moins deux mois après le début de l'engagement. Les deux enquêtés qui n'ont pas été au-delà des deux mois d'engagement évoquent leur expérience comme relevant davantage d'un échec ou d'une déception. Le processus de désengagement a débuté dès leur entrée en service civique et s'est rapidement accéléré allant directement à la rupture administrative. C'est le cas de Damien qui à la suite d'une longue période d'inactivité n'était pas prêt à reprendre un rythme régulier sous la forme d'un 35h par semaine ; et de Marine qui avait des attentes claires vis-à-vis du dispositif et qui faute de pouvoir adapter sa mission, a préféré changer de service civique. Pour les huit volontaires qui ont rompu leur contrat après au moins deux mois d'engagement, ils définissent leur expérience comme étant plus ou moins « enrichissante ». Ils assimilent leur service civique à une expérience humaine qui a eu des effets sur la construction identitaire, leur permettant de gagner en maturité.

L'aspect social et identitaire est présent dans le discours de ceux qui ont terminé leur service civique. Cependant, ce n'est pas l'élément central. Ils associent davantage leur service civique comment étant une expérience professionnelle. Parmi tous les enquêtés, ceux qui ont terminé leur contrat font davantage le lien avec le monde de l'emploi. Plus encore, ils identifient leur service civique comme étant une étape importante dans leur insertion professionnelle. Cette

valorisation se remarque particulièrement au niveau du langage. Lorsqu'il s'agit de parler de leur mission, le vocabulaire utilisé a tendance à se confondre avec le vocabulaire professionnel. Les mots tels que « mission » et « accompagnement » ont été remplacés par « poste » ; « chargé de mission » ; « benchmark » ; « conduite de projet » ; « montage de projet » ; « coordonner avec les partenaires » ; « entreprendre » ; « prise d'initiative » ; « réseau ». En présentant leur service civique, ils définissent des tâches très concrètes qui font écho au monde professionnel. Ce lien est voulu puisqu'ils sont nombreux à considérer leur service civique comme un premier CDD et à le valoriser comme tel sur leur CV ou lors d'entretien. Ce lien avec le monde de l'emploi est particulièrement présent pour ceux qui sont en emploi au moment de l'entretien ou qui ont réalisé un service civique en lien avec leur domaine d'étude. On y retrouve principalement des volontaires qui ont terminé leurs études supérieures. La mission correspond à leur domaine d'étude et ils qualifient leur engagement de « tremplin » pour leur insertion professionnelle⁵⁶.

Concernant les « décrocheurs », le processus de désengagement a au fil du temps pris le pas sur la mission. La rupture les a amenés à se remettre en question. Même s'ils ne valorisent pas leur service civique comme étant une expérience professionnelle claire, ils l'incluent dans un parcours de vie personnel qui leur a permis de gagner en autonomie. Aya, qui avait déménagé pour réaliser sa mission de service civique considère que cette expérience lui a permis de gagner en autonomie et en indépendance. C'est également le cas d'Aurore qui habitait dans un foyer de jeunes travailleurs pendant son service civique. Ses conversations avec un animateur lui ont permis de sortir de son quotidien et de prendre du recul sur elle-même. Cependant, il convient de préciser que cette prise de distance est aussi dû au contexte de l'étude. En choisissant de rencontrer des volontaires qui ont rompu leur contrat depuis environ six mois, on vient interroger une personne sur une expérience passée. La rupture ne vient pas d'être effectuée. C'est ce que rappelle Marine en faisant des liens entre sa nouvelle orientation et sa mission de service civique, tout en précisant que cette prise de recul est récente.

⁵⁶ C'est particulièrement le cas pour ceux qui ont fait des études dans le domaine de l'environnement ou de la communication. Certains enquêtés avouent qu'il s'agit d'une vraie stratégie adoptée par de nombreux collègues de classe.

« Mais là tu m'appelles au bon moment parce qu'il y a 3 mois je t'aurais dit que des trucs négatifs mais là au final je trouve que c'était quand même une expérience et j'ai pu habiter à Ville 1, j'ai rencontré des gens, j'ai appris quand même des petits trucs sur le partenariat, la recherche de partenaire et maintenant je veux vraiment me lancer là-dedans. Je suis en train de chercher un job, je suis au chômage pour l'instant et je prépare un concours dans la médiation culturelle et le patrimoine justement, c'est en Mai là c'est bientôt [...] C'est ce que je te disais tout à l'heure, au final ça a été une expérience quand même. Et puis si je trouve un service civique toujours dans le domaine de la culture ce serait bien ». Aurore, contrat rompu après 4 mois (sur 6)

Même si Aurore se trouve toujours dans une situation précaire, elle ne perçoit plus la rupture comme étant seulement un échec. Elle a désormais de nouveaux projets et évoque des éléments positifs de son service civique. Elle définit son volontariat comme étant une expérience humaine qui lui a permis de découvrir un secteur d'activité.

Quelques mois après la fin de leur service civique, on remarque que les anciens volontaires ont intégré cette expérience dans leur parcours. Il s'agit davantage d'un parcours personnel pour les « décrocheurs ». Ayant été déçus de la mission ou de l'accompagnement, ils vont davantage évoquer tout ce que cette expérience leur a permis d'apprendre sur eux. Leur situation actuelle montre que leur service civique ne constitue pas une étape directe vers l'emploi. Désormais en recherche d'emploi, en étude ou inactif, cette expérience n'a pas eu les effets escomptés. La rupture étant souvent assimilée à l'échec de la mission, il est difficile pour eux de valoriser cette expérience dans leur recherche d'emploi.

La rupture a également des effets sur le tuteur qui accompagne le volontaire. On peut imaginer qu'une rupture pour un emploi ou un projet d'étude amène le tuteur à considérer cet arrêt prématuré comme une sortie positive pour le volontaire. Ce n'est pas la même chose lorsqu'il s'agit d'un processus de désengagement. C'est ce que nous allons voir dans le dernier point consacré aux effets que ces ruptures peuvent avoir sur la posture du tuteur.

3. Des tuteurs plus vigilants aux profils des futurs volontaires : le début d'un désengagement

« La relation de prise en charge est le lieu d'une négociation et d'une définition de l'usage des aides dont les jeunes bénéficiaires et les professionnels proposent une interprétation » Virginie Muniglia et Céline Rothé⁵⁷

Nous l'avons vu tout le long de ce document, le tuteur occupe une place centrale dans le dispositif. Outre le fait d'accompagner le volontaire dans sa mission, il a aussi comme objectif d'accompagner le jeune dans son projet d'avenir, son orientation post service civique. Nous avons vu que les attentes en termes d'accompagnement peuvent être diverses allant de la constitution d'un réseau jusqu'à l'insertion sociale. La situation d'un volontaire à l'autre est très différente, certains arrivent plus dans le cadre d'un dispositif d'aide à l'inverse d'autres qui voient le service civique comme un réel tremplin professionnel. Face à ces diverses situations, l'accompagnement ne sera pas le même. Ou alors s'il est identique, il ne conviendra pas aux deux. C'est en partie parce que l'accompagnement au projet d'avenir est souvent délaissé que les volontaires en situation d'instabilité qui recherchent une orientation vont se désengager. Le manque d'encadrement et de communication avec le tuteur va les amener à ne pas trouver de sens dans leur mission et dans leur engagement. Le projet d'avenir est un point central qui n'est pourtant pas pris en compte dans la plupart des accompagnements.⁵⁸ Si certains tuteurs peuvent être qualifiés de « spécialiste du service civique » parce que l'accompagnement des volontaires est leur métier à plein temps depuis de nombreuses années, ce n'est pas le cas de tous les tuteurs. Si on prend l'exemple de Léa, Aurore était sa première volontaire. Léa est la seule salariée d'une petite association culturelle. Face au contexte difficile que connaît les associations, le conseil d'administration a décidé de privilégier le service civique à la place des stages longs. Léa n'a pas choisi d'être tutrice, au contraire elle a essayé de dissuader le conseil d'administration.

⁵⁷ Muniglia, Virginie, et Céline Rothé. « Jeunes vulnérables : quels usages des dispositifs d'aide ? », *Agora débats/jeunesses*, vol. 62, no. 3, 2012, pp. 65-79.

⁵⁸ Talleu Clotilde., avec la collaboration de Leroux Céline., 2019, Le service civique dans les associations. Mise en œuvre et impact dans le département de l'Aisne, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

« J'avais aussi le président de l'asso qui me disait, oui comme ça tu ne vas pas être toute seule, pour me décharger niveau travail. Mais en fait ça ne décharge pas du tout de travail, mais ça je le sais je ne voulais pas trop mais bon j'ai dit bon d'accord. Donc j'ai fait le dossier, qui n'est pas une masse à faire et le dossier c'est chiant à faire mais il m'a dit nan nan fait le. Donc bon je l'ai fait et donc voilà effectivement moi maintenant j'ai eu la formation mais l'équipe derrière ils ne savent pas forcément. Le service civique ils en ont entendu parler de près ou de loin mais voilà quoi juste comme ça. [...] Et puis aussi, juste avant le service civique, on avait quelqu'un en stage, qu'on accompagnait en stage et ça c'était très bien passé mais forcément c'était une stagiaire de Master 2 donc forcément ce n'était pas du tout le même profil.

- *Master 2 dans ce domaine-là ?*
- *Oui exactement dans ce domaine. Ça avait roulé comme sur des roulettes donc le bureau aussi disait aussi bah c'est super si tu trouves quelqu'un comme elle pour t'aider et tout ça peut vraiment être bien. » Léa, tutrice d'Aurore*

Dans cet exemple, le service civique est perçu comme le moyen d'apporter une valeur ajoutée à l'association et de décharger la salariée. En comparant le service civique à un stage de master 2, les attentes vis-à-vis du volontaire sont déjà claires. L'objectif est de trouver un volontaire adapté à la mission et non une mission qui peut être adaptée en fonction du volontaire. Pour son premier accompagnement, Léa a donc accompagné Aurore. Après quelques mois de volontariat Aurore a ressenti un manque de reconnaissance de la part de sa tutrice. A ce stade-là, Léa n'avait pas encore fait la formation des tuteurs⁵⁹ et de ce fait ignorait l'aspect « projet d'avenir ». Les attentes de Léa et d'Aurore vis-à-vis du service civique étaient très différentes. Leurs échanges sont centrés sur l'avancée de la mission et les retards d'Aurore. Ceci a provoqué un désengagement de la part du volontaire mais aussi du tuteur. Léa donnait de moins en moins de tâche à Aurore car cette dernière arrivait de plus en plus en retard et ne faisait pas entièrement les missions qui lui avaient déjà été confiées. De son côté, Aurore précise qu'elle ne se sentait

⁵⁹ Suite à la demande des tuteurs, deux organismes ont été choisis par l'ASC pour mettre en place un temps de formation pour les tuteurs. C'est la ligue de l'enseignement et Unis Cités qui s'occupent de les informer sur les règles du service civique et l'importance du projet d'avenir.

pas responsabilisée et se décourageait. Au fil du temps, elles se sont toutes les deux désengagées allant jusqu'à la rupture de contrat.

Au moment de l'entretien, si Aurore a désormais vu des côtés positifs à son engagement et a de nouvelles pistes d'orientation, Léa voit son expérience de tutrice comme un échec. Elle considère avoir raté son accompagnement et s'interroge sur la suite de l'accueil. Elle rappelle d'ailleurs plusieurs fois dans l'entretien qu'elle n'est pas spécialisée dans l'accompagnement et n'a pas eu de formation dans le domaine social. Ainsi, ayant vu la diversité de profils présents dans les candidats, Léa a décidé de faire davantage attention au profil des jeunes qu'elles rencontrent. Au moment de l'entretien, elle est sur le point d'accompagner un nouveau volontaire. Hésitant entre deux profils, elle m'explique devoir choisir entre la facilité et l'engagement. Léa a rencontré une personne qui effectue actuellement le master 2 par lequel elle est passée et qui souhaite effectuer la mission sous forme de stage de fin d'étude. Une autre candidate s'est présentée à elle, à travers la mission locale. Elle m'explique que cette deuxième personne n'a pas de qualification spécifique dans le domaine de l'art, et a une situation plus compliquée mais qu'elle est très motivée. Léa remet en question sa posture de tutrice et avoue que même si elle sait que le service civique peut être bénéfique socialement et professionnellement aux jeunes qui sont en situation de précarité, elle envisage de prendre la personne en master 2. L'expérience de désengagement qu'elle a connu avec Aurore l'a fait douter sur sa capacité à accompagner des personnes qui n'ont pas de projet d'avenir pré établi. Ainsi, elle préfère désormais s'orienter vers des futurs volontaires qui vont demander moins d'accompagnement et être plus autonomes dans leurs missions. La bonne entente avec le volontaire qualifié s'explique en partie parce que le jeune sera dès le début plus autonome dans sa mission. Considérant son volontariat comme une expérience professionnelle il aura plutôt une posture ressemblant à celle d'un salarié et sera davantage prendre des initiatives. Encore faut-il y ait un minimum de reconnaissance de la part du tuteur pour que le volontaire n'ait que très peu de chance de se désengager.

Pour tous les volontaires, la qualité de la relation avec le tuteur est un élément important. Ceux qui ont terminé leur service civique et qui le valorise en ont conscience puisqu'ils sont plusieurs à dire au cours de l'entretien « j'ai eu la chance d'avoir un très bon tuteur ». En soulignant ce point, ils font référence à la qualité de l'accompagnement qu'ils ont pu avoir. Les différents

profils de tuteurs définis par Clotilde Talleu⁶⁰ nous ont montré que la posture du tuteur peut être très différente d'un service civique à l'autre. Leur accompagnement est guidé par leurs postures professionnelles, l'organisme dans lequel ils sont mais aussi leurs formations et expériences professionnelles. Pour Léa, son premier accompagnement s'est fait à contre cœur. Elle était contre cet accueil et s'est retrouvée seule face au désengagement de la volontaire. Une fois la rupture actée, elle s'est remise en question et aujourd'hui elle ne se sent plus capable d'accompagner tous les volontaires quel que soit leur profil. Ce choix peut s'assimiler à un désengagement face aux attentes du dispositif.

⁶⁰ Talleu Clotilde., avec la collaboration de Leroux C., 2019, Le service civique dans les associations. Mise en œuvre et impact dans le département de l'Aisne, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

Conclusion du chapitre 3

Ce dernier chapitre s'est concentré sur les différentes façons dont les jeunes s'approprient le dispositif. Nous avons vu que le choix du service civique découle d'une quête d'autonomie et d'insertion. Si la fuite de l'inactivité est présente chez tous les enquêtés, plusieurs canaux d'entrée dans le dispositif ont été identifiés. L'inscription du service civique dans le parcours du jeune, le contexte dans lequel il arrive en service civique influent sur le déroulement de celui-ci. Si la majorité des « décrocheurs » interrogés s'est engagée dans le dispositif à la suite d'une rupture imprévue ou d'un contexte d'incertitude (décrochage scolaire, licenciement), c'est moins le cas pour ceux qui ont terminé leur service civique. Ces derniers l'inscrivent davantage dans un projet et le réalisent à la suite d'un cycle.

Puis, nous nous sommes centrés sur les effets de la rupture pour le volontaire et le tuteur. Suite à la rupture anticipée et au processus de désengagement, les volontaires « décrocheurs » vont davantage parler de leur service civique comme d'une expérience sociale qui leur a permis de gagner en autonomie ou de découvrir le monde du travail.

Enfin, nous avons vu que la rupture est également vécue par le tuteur et qu'elle peut amener à être davantage vigilant sur le profil des prochains volontaires. Il semblerait que ce soit d'autant plus le cas pour les tuteurs qui se retrouvent seuls face à l'accueil d'un volontaire et qui n'ont pas choisi d'occuper ce rôle.

CONCLUSION

Auparavant méconnu du grand public, le service civique est désormais au cœur des politiques de jeunesse. Souvent assimilé au service militaire, au salariat déguisé ou au bénévolat, le dispositif peine à trouver sa propre place et sa propre définition. Créé en 2010, il s'est développé dans un contexte où les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage et où les associations voient leurs modes de financements bouleversés. Principalement financé par l'Etat, le dispositif connaît un franc succès puisqu'en 2018, la barre des 300 000 volontaires a été franchie.

En réalisant un stage à la DRJSCS Bretagne, l'occasion d'en apprendre un peu plus sur le service civique s'est présentée. Parmi les différents chiffres du dispositif, c'est celui concernant le taux de rupture qui a guidé cette étude. En 2017, 22% des contrats d'engagement de service civique ont été rompus. En focalisant ce travail sur les ruptures, nous avons pu constater que les causes de départ sont diverses. L'agence du service civique et les tuteurs se sont appropriés les différents motifs de rupture. Certains sont qualifiés de « sorties positives » et d'autres de « sorties négatives ». Concernant les « sorties positives » nous retrouvons les embauches et les reprises d'étude. Tandis que les « sorties négatives » regroupent les abandons de poste, les départs pour faute grave d'une des parties ou encore les départs pour « force majeure ». Seul un motif de rupture n'est pas renvoyé à une sortie positive ou négative. C'est son intitulé particulièrement flou qui empêche toute connotation, il s'agit du motif « commun accord entre les parties ». Cette cause officielle de départ est de loin, le premier motif de rupture. En 2017, il concerne 35% des départs anticipés. C'est exclusivement sur cette cause que s'est concentrée l'étude. Centrée sur la Bretagne, c'est sur des entretiens avec dix jeunes qui ont rompu leur contrat sous le motif « commun accord entre les parties » et trois tuteurs qu'a reposé l'enquête.

Cette enquête a soulevé une appropriation du dispositif par les acteurs concernés. Concernant les tuteurs, le choix de ce motif de rupture résulterait d'une stratégie pour se déresponsabiliser et conserver l'agrément accordé par l'agence du service civique. De plus, l'appropriation se ressent lorsqu'il faut choisir un volontaire. Si certains tuteurs centrent leur accueil sur la diversité et l'accompagnement du jeune dans son avenir, ce n'est pas le cas de tous. L'étude

menée par Clotilde Talleu⁶¹ a soulevé différents profils de tuteurs et le plus récurrent renvoie à un tuteur centré sur l'accompagnement dans la mission. Le projet d'avenir n'est alors pas du tout abordé. Pourtant, si certains ont une idée claire de ce qu'ils souhaitent faire après leur service civique et connaissent le chemin pour y parvenir, ce n'est pas le cas de tous les volontaires. La recherche d'orientation et l'incertitude quant à leur avenir font parties des éléments qu'ils souhaitent clarifier pendant leur service civique. Inséré dans un processus d'autonomie, le service civique peut parfois être le moyen de se découvrir soit même et de sortir d'une impasse ou d'une situation de dépendance. Ce sont les différentes attentes liées au parcours individuel du jeune qui peuvent en partie expliquer la fin anticipée du contrat d'engagement. La diversité des missions et des accompagnements amène parfois les jeunes à être déçus ou à ne pas réussir à s'adapter à « l'engagement » qui leur est proposé. Alors que pour certains la rupture est claire et leur permet de s'engager dans un autre projet, pour d'autres, il s'agit d'un long processus de désengagement alimenté par le manque de communication et le sentiment de mal être. Dans ce cas, la rupture n'est souvent pas la première de leur parcours et rebondir vers un autre dispositif ou un autre projet risque de prendre plus de temps.

Pour comprendre ce processus de désengagement différents facteurs ont été identifiés. Il s'agit d'éléments liés à la situation du volontaire ou au contexte du service civique tel que l'instabilité du jeune au moment de son arrivée dans le dispositif, l'absence d'un projet d'avenir clair, la recherche de sens dans la mission ou encore la relation complexe qu'entretienne le volontaire et le tuteur. Ces facteurs ne sont pas tous présents chez les enquêtés mais ils alimentent au fil du temps le processus de rupture. Valérie Becquet⁶² met en avant les différents canaux d'entrées pour arriver en service civique. Ainsi, l'inscription du service civique dans le parcours de vie nous a permis de visualiser les effets différenciés que cette expérience peut avoir. En ce qui concerne les « décrocheurs » qui ont participé à cette enquête, leur situation de précarité ou d'instabilité au moment de leur entrée en service civique, est identifié comme étant un premier élément qui fragilise l'engagement.

⁶¹ Talleu Clotilde., avec la collaboration de Leroux C., 2019, Le service civique dans les associations. Mise en œuvre et impact dans le département de l'Aisne, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude

⁶² Becquet, Valérie. « Le service civique : un choix d'engagement inscrit dans les parcours juvéniles », *Informations sociales*, vol. 195, no. 4, 2016, pp. 95-104.

Face à ces incompréhensions, les volontaires demandent plus de cadre, davantage de règles. Ce dispositif est géré par l'agence du service civique et même s'il y a un guide du volontaire, un guide des structures d'accueil, un guide du tuteur, le cadre du dispositif reste flou et malléable. Alors que certaines structures font le choix d'adapter les missions aux volontaires, d'autres cherchent des volontaires qui seront facilement s'adapter aux missions déjà définies. Il reviendrait donc au jeune de trouver la mission et l'accompagnement qui correspond à ses attentes. Dans ce cas, nous avons vu que l'anticipation du service civique et le haut niveau de diplôme facilitent la mise en œuvre de ces stratégies. A l'inverse, ceux pour qui l'accompagnement au projet d'avenir est souvent crucial, ont plus de chances de se retrouver perdus dans une mission qui ne leur correspond pas.

Cette étude propose ainsi d'ouvrir la réflexion sur les ruptures de contrat en service civique. Il ne s'agit pas là d'apporter des conclusions mais plutôt des pistes de réflexion. Ce travail vient interroger et se concentrer sur un public particulier, celui concerné par les ruptures de contrat et le processus de « désengagement ». En s'intéressant aux ruptures, c'est le dispositif tout entier que l'on interroge. Le terrain d'enquête vient poser un contexte particulier à cette étude. Les volontaires bretons sont plus diplômés que la moyenne nationale. Ce point peut amener à une appropriation légèrement différente de la part des organismes qui accueillent des volontaires.

Un des acteurs centraux de ce dispositif qu'on évoque trop peu et qui s'engage pourtant également dans le dispositif, c'est le tuteur. Tout comme les volontaires, le profil des tuteurs semble divers, leurs visions du service civique également. Statut choisi ou orienté par un autre individu, l'arrivé dans ce dispositif peut parfois faire écho à celle des volontaires. Une chose les relie particulièrement : le projet d'avenir. C'est au tuteur qu'il revient d'accompagner le volontaire dans l'avancée de ce projet. Nous l'avons vu, la qualité du tutorat est un élément central du dispositif. Mais comment occuper un poste de tuteur de service civique lorsque l'on ne connaît pas la notion de volontariat ? Comment accompagner au quotidien un jeune dans son projet et sa mission lorsqu'on a une charge de travail importante et pas de reconnaissance de la part de son employé ? Dans ce sens, la facilité ou la stratégie est parfois choisi. On va préférer un volontaire autonome et qualifié dans la mission qui ne demandera peut-être pas autant

d'accompagnement qu'un jeune pour qui le service civique était une opportunité de se réinsérer socialement et professionnellement. Il semblerait particulièrement intéressant de s'intéresser aux différents profils de tuteurs pour comprendre leurs arrivées dans le dispositif, la vision qu'ils ont du service civique, l'accompagnement qu'ils proposent et les limites auxquelles ils doivent faire face.

Bibliographie

Bardot Elaine, *Le volontariat européen dans le parcours d'insertion des jeunes – expérience de mobilité au cœur d'un projet*, Agence française du programme européen « jeunesse en action », 2011

Becquet Valérie, Montaya Nathalie, « L'inscription du service civil dans les politiques territoriales » In Becquet Valérie. (eds), *L'expérience du service civil volontaire à Unis-Cité : quels enseignements pour le service civique ?* INJEP Paris, 2011, 72-76.

Becquet Valérie, Loncle Patricia, et Van de Velde Cécile. *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*. Champ social, 2012

Becquet, Valérie. « Le service civique : un choix d'engagement inscrit dans les parcours juvéniles », *Informations sociales*, vol. 195, no. 4, 2016, pp. 95-104.

Blanchet Julien, Serres Jean- François, *Service civique : quel bilan, quelles perspectives ?* Rapport pour le Conseil économique, social et environnemental (CESE), mai 2017.

Cohen Delphine, « Service volontaire européen : le public, les apports du programme », *Agora débats/jeunesses*, vol. 47, no. 1, 2008, pp. 70-81.

Foessel Michaël. « Kant ou les vertus de l'autonomie », *Études*, vol. tome 414, no. 3, 2011, pp. 341-351

Grossetti Michel, « L'imprévisibilité dans les parcours sociaux », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 120, no. 1, 2006, pp. 5-28.

Guillaume Jean-François « Les parcours de vie, entre aspirations individuelles et contraintes structurelles », *Informations sociales*, vol. 156, no. 6, 2009, pp. 22-30.

Houdeville Gérald, Suand Charles, *Des décrocheurs scolaires en service civique : des passagers clandestins ?* le bord de l'eau, 2019, 224p

Ihaddadene, Florence, « Du volontariat au "service civique", l'exemple français », *Cahiers de la plateforme francophone du volontariat*, Bruxelles, 2015

Ihaddadene Florence, *La marchandisation de l'engagement des jeunes : les « dérives » du service civique à la Ligue de l'enseignement*, thèse de sociologie soutenu le 14 Mars 2018 à l'université de Paris 10

Janosz Michel, « L'abandon scolaire chez les adolescents : Perspective nord-américaine ». *Ville-école-intégration Enjeux*, n° 122, septembre 2000, p. 105–127.

Lannegrand-Willems Lyda, « La question de la construction identitaire à l'adolescence à deux paliers de l'orientation : la troisième et la terminale », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 2008, 527-544.

Loncle Patricia. « Politiques de jeunesse : de quoi parle-t-on ? », Valérie Becquet éd., *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*. Champ social, 2012, pp. 15-31.

Masy James, « La temporalité, une disposition sociale et culturelle de construction de l'avenir », *Sociologies* [En ligne], Premiers textes, mis en ligne le 20 février 2013, consulté le 8 Août 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/4287>

Muniglia, Virginie, et Céline Rothé. « Jeunes vulnérables : quels usages des dispositifs d'aide ? », *Agora débats/jeunesses*, vol. 62, no. 3, 2012, pp. 65-79

Muniglia Virginie. « Comprendre les ruptures dans les parcours d'accompagnement : l'exemple des jeunes faisant l'expérience de la « dépendance contrainte » », *Informations sociales*, vol. 195, no. 4, 2016, pp. 105-113.

Oppenheim Claire, « François Dubet, trois jeunesses : la révolte, la galère, l'émeute », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2018, mis en ligne le 29 août 2018, consulté le 1er Juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/25989>

Paul Sébastien, « Valérie Becquet, Claire Bidart (dir.), « Normes sociales et bifurcations dans les parcours de vie des jeunes » », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2013, mis en ligne le 26 novembre 2013, consulté le 2 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/12794>

Ploux Chillès Adelaïde, Camus Martine, « Le service civique au défi de son expansion », *INJEP*, n°7, 2017

Talleu Clotilde., avec la collaboration de Leroux C., 2019, *Le service civique dans les associations. Mise en œuvre et impact dans le département de l'Aisne*, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

Trottier Claude, Gauthier Madeleine et Turcotte Claire, « Insertion professionnelle et rapport au temps de jeunes ayant interrompu leurs études secondaires », *Sociologies* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 21 juin 2006, consulté le 08 Août 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/212>

COUETTE	Gaëlle	25/09/2019
Master 2 mention santé publique Parcours : « Enfance, jeunesse : politiques et accompagnements »		
Rupture de contrat de jeunes en service civique : reflet des parcours individuels ?		
<i>Enquête sur les ruptures de contrat « commun un accord entre les parties » en Bretagne</i>		
Promotion 2018-2019		
Résumé :		
<p>En 2018, le nombre de volontaires ayant effectué un service civique a dépassé la barre des 300 000. Cette même année, le taux de rupture de contrat était de 22%. Cette étude propose d'ouvrir la réflexion sur un motif de rupture particulier, celui du « commun accord entre les parties ». Avec son intitulé particulièrement flou, il s'agit de la première cause officielle de rupture (35% des ruptures). Pour tenter de comprendre ce qui renvoie à ce motif, une enquête qualitative a été menée en Bretagne. La réalisation d'entretiens avec des volontaires et tuteurs nous permet d'identifier les différentes attentes du service civique. Si la majorité des enquêtés mettent en évidence plusieurs facteurs de rupture, ceux-ci peuvent être regroupés autour d'un processus de désengagement. En s'intéressant au parcours de vie du jeune et à ses attentes vis-à-vis du dispositif, on peut identifier des périodes et contextes plus propices à l'engagement et au bon déroulement du service civique. Cette étude vient rappeler que même si les conditions d'entrée dans le dispositif ne sont pas ciblées sur le diplôme et permettent ainsi de donner un caractère universel au service civique, cette expérience n'est pas la même pour tous. Elle s'inscrit dans un parcours de vie individuel, un contexte particulier, et peut parfois donner lieu à une déception ou être assimilée à un échec.</p>		
Mots-clés :		
Service civique ; Rupture ; Jeunesse ; Parcours ; Insertion ; Autonomie		
<i>L'École des Hautes Études en Santé Publique, l'Université Rennes 1 et l'Université Rennes 2 n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.</i>		

Liste des annexes

Annexe 1 - Schéma des acteurs du service civique

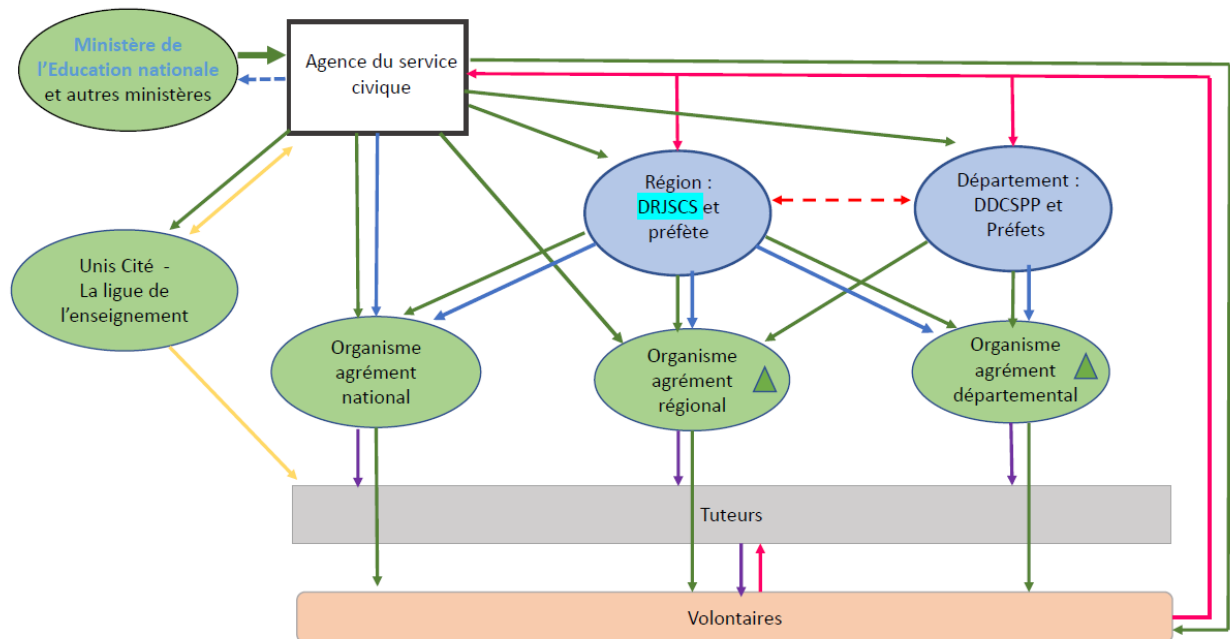
Annexe 2 - Guide d'entretien

Annexe 3 - Profil des enquêtés

Annexe 4 – Profil des tuteurs

Annexe 1 - Schéma des acteurs du service civique

Acteurs et fonctionnement du dispositif « service civique »



Légende

Ministère de l'Éducation nationale Finance le dispositif et a l'agence du service civique sous sa tutelle



Gère le dispositif, interlocuteur principal



Délégués territoriaux de l'agence du service civique



Organismes agréés pour accueillir des volontaires en service civique



Référents régionaux ou départementaux des organismes agréés



Tuteurs des volontaires en service civique et faisant partie d'un organisme agréé



Volontaire en service civique (ont entre 16 et 25 ans, 30 ans pour les personnes en situation de handicap)



Financement du dispositif



Flux monétaires



Partenariat



Formation des tuteurs



Contrôle les organismes



Contrôle complexe



Tensions (déconcentration / décentralisation)



Accompagnement sur des appels à projet et développement du service civique



Contacts pour les volontaires



Recrutement et accompagnement

DRJSCS Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale

DRJSCS Lieu de stage

DDCSPP Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Annexe 2 – Guide d’entretien

Avant le service civique (contexte et entrée)

Est-ce que tu peux te présenter et me dire comment tu es arrivé(e) à faire un service civique ?

- Ce que tu faisais avant, comment tu as connu le dispositif ?
- Quel était l’avis de tes parents, de ton entourage ?
- Est-ce que tu habitais déjà dans cette ville ?
- Est-ce que tu étais déjà impliqué(e) dans un dispositif ou dans une association avant ?
- Quel était ton objectif à ce moment-là ?
- Les raisons, ce que tu en attendais, ce que tu souhaitais faire pendant ta mission ?

Comment as-tu choisi ce service civique ?

- Seul ou avec de l’aide ?
- Sur quels critères ? Lien avec un projet d’avenir ?
- Plusieurs candidatures ou une seule ?
- Premier choix ?

Comment s’est déroulée la première rencontre avec l’organisme ?

- Premiers ressentis
- Service civique individuel ou à plusieurs ?

Pendant le service civique (déroulement)

Raconte-moi le début de ton service civique, les premiers jours, comment ça s’est passé ?

- Rythme, premières missions, ambiance
- Déroulement d’une journée
- Relation avec le tuteur (Communication, type d’échange)

Globalement, est ce que tu étais bien dans ton service civique ?

- Implication / place laissée aux initiatives
- Conditions de vie (travail salarié à côté, étudiant, logement)
- Relationnel
- Au niveau financier (lieu de vie, aide des parents)

La rupture

A quel moment as-tu rompu ton contrat ? Événement qui a amené à une rupture directe ou cheminement, processus ?

- A quel moment le contrat a été rompu ? (Période et motif)
- Qui est à l'initiative de la rupture ?
- Processus, réflexion avant la décision ?
- Tentatives d'amélioration, changements pour répondre à la difficulté / au problème
- Modification de la mission ?
- Qu'est ce qui n'était pas compatible avec ton service civique ?
- Est-ce que tu en avais déjà parlé avec ton tuteur, qu'est-ce qu'il 'a dit par rapport à cette décision ? En accord ?
- Est-ce que vous avez eu un bilan, des explications ?

Après le service civique (après la rupture)

- Qu'as-tu fait après ? Est-ce que tu avais préparé ton départ, ta sortie ? Est-ce qu'on t'a aidé à la préparer ?
- Qu'est-ce que tu fais aujourd'hui ?
- Qu'est-ce que tu retiens de ton service civique, de cette période-là ?
- Si tu devais le refaire est ce que tu le ferais ? Des conditions ?

Annexe 3- Profil des enquêtés

Prénom	Statut avant l'arrivée en SC	Niveau de diplôme	Projet d'avenir	Organisme d'accueil	Durée du contrat (durée initiale)	Situation socio-économique	Statut actuel
Aurore	Inactif	Bac +3 (bac +4 raté)	/ Préférence pour le domaine artistique ?	Petite association culturelle	4 mois (6mois)	Solitude, aide financière de son copain	Recherche d'emploi / Prépare le concours médiation culturelle et patrimoine
Benjamin	En étude	Bac	/ Animation ou informatique ?	Association dans le numérique	2 mois (6 mois)	Peu de relations sociales, solidarité familiale	En CDD et en recherche de formation
Nathan	Inactif	Bac pro	Environnement, protection des territoires	Association dans la protection des animaux	5 mois (6mois)	Soutien financier mais insertion sociale fragilisée	Inactif
Anna	En recherche d'emploi	Bac	Educatrice spécialisé	Médico-social	7 mois (8mois)	Soutien familial	En formation d'assistante sociale
Aya	En recherche d'emploi	BTS	Chargée de communication	Collectivité	5 mois (6 mois)	Précaire, en cohabitation avec son copain	Vacataire / Recherche une formation en alternance
Damien	Inactif	Brevet des collèges	/ Travailler dans l'animation ?	Association nationale spécialisée dans le service civique	2 mois (8 mois)	Très fragile, dépend des aides de la mission locale	En garanti jeune ⁶³

⁶³ Dispositif d'aide dédié aux jeunes en situation de grande fragilité et éloignement de l'emploi

Prénom	Statut avant l'arrivée en SC	Niveau de diplôme	Projet d'avenir	Organisme d'accueil	Durée du contrat (durée initiale)	Situation socio-économique	Statut actuel
Lucas	En étude	Bac +3	Entrée en master	Association nationale	7 mois (8mois)	Soutien des parents	En formation (Master)
Marine	En étude	Bac +5	Faire le tour de la France en Vélo	Association nationale	1 mois (6mois)	Solidarité familiale / engagée	Service civique
Juliette	En étude	Bac +2	Devenir travailleur social	Service de l'Etat	4 mois (6mois)	Solidarité familiale	Voyage à l'étranger
Claire	Entrepreneur	Bac + formations associatives	Création d'activité dans le domaine de la coiffure	Service de l'Etat	6 mois (9mois)	Fragile, en création d'activité	En création d'activité

Annexe 4- Profil des tuteurs

Prénom	Statut de tuteur choisi	Ancienneté / statut de tuteur	Nombre de volontaires accompagnés	Type de structure
Céline (Tutrice 1)	Oui	4ans	+ de 10	Association nationale
Amaury (Tuteur 2)	Oui	5ans	+ de 10	Fédération nationale
Léa (Tutrice 3) Tutrice d'Aurore	Non	1 an	1	Association locale dans le domaine de l'art